

**La discrimination et la stigmatisation des personnes francophones
immigrantes et racisées dans leur recherche d'emploi à Ottawa: les enjeux
spécifiques du linguicisme**

Par Wagner Junior Deguerre

Mémoire déposé à

L'École de service social

En vue de l'obtention de la maîtrise en service social

Sous la direction de

Stéphanie Garneau

Université d'Ottawa

Septembre 2021

REMERCIEMENTS

Je remercie Dieu de m'avoir amplement béni, je lui rends grâce pour sa miséricorde et ses bienfaits dans ma vie.

Je tiens à remercier les participants de cette recherche qui ont généreusement apporté leur soutien à la réalisation de ce travail.

Mes remerciements vont ensuite aux membres de ma famille. Je remercie spécialement mes deux mères, Lunia et Maggie, ainsi que mon père Wagner. Ces gens m'ont tout donné et m'ont toujours soutenu.

Un remerciement spécial à Marie Régine Bourgoin, tu es un tournant dans ma vie, tu m'as toujours épaulé, encouragé et je te suis infiniment reconnaissant.

Je dois aussi remercier quelques-uns de mes meilleurs amis qui sont devenus ma famille ici au Canada. Je pense à Nashka Martial, Sébastien Bourgoin et Aminatha Martial, je vous dis merci pour votre affection.

Un grand merci à Pascale Hunter Poelman, je te suis reconnaissant de m'avoir toujours assuré une deuxième lecture à chaque chapitre de ce travail. Merci de m'avoir aidé dans la correction et aussi pour nos riches discussions.

Je tiens aussi à remercier le Consortium national de formation en santé (CNFS) – Volet Université d'Ottawa, qui a apporté son soutien à la réalisation de ce mémoire grâce à une bourse de recherche.

Finalement, je dois reconnaître que c'est dans le cours « Intervention interculturelle » donné par la professeure Stéphanie Garneau que j'ai puisé mon inspiration pour ce sujet de mémoire. J'ai eu la chance de l'avoir comme superviseure dans le cadre de ce mémoire et vraiment, c'est le meilleur soutien que je pouvais avoir pour réaliser ce travail. Merci infiniment.

RÉSUMÉ

Ce mémoire s'intéresse au linguicisme, c'est-à-dire aux effets discriminants et stigmatisants de l'usage de la langue française et des accents chez des personnes immigrantes et racisées dans leur recherche d'emploi en contexte francophone minoritaire à Ottawa. À partir d'entrevues semi-dirigées, cette recherche révèle : le français comme source de discrimination en emploi en contexte anglophone majoritaire à Ottawa; les accents, les communications écrites et les expressions comme vecteurs de stigmatisation et de discrimination à l'intérieur même de la communauté francophone ; l'accent comme source de stigmatisation qui tantôt devient un marqueur de la race, tantôt dépasse la race pour renvoyer spécifiquement à la condition d'immigrant ; le dénigrement provenant de sa propre communauté ethnoraciale quand on adopte l'accent et les expressions du groupe dominant. Ce mémoire documente également les effets du linguicisme sur les personnes immigrantes et racisées : les sentiments d'humiliation ou d'injustice qui conduisent à l'insécurité linguistique, l'exclusion et l'auto-isolement en milieu de travail, l'adoption de l'accent dominant, et l'adoption de l'anglais comme langue d'usage. Enfin, les personnes victimes du linguicisme empruntent diverses stratégies afin d'y faire face ou de résister à ses effets, tels que l'humour, le renvoi de la question sur les origines et la revendication et affirmation de ses compétences professionnelles.

Mots clés : Linguicisme, stigmatisation, discrimination, immigrant, racisation, francophonie minoritaire.

ABSTRACT

This paper focuses on linguicism, i.e. the discriminatory and stigmatizing effects of the use of the French language and accents among immigrant and racialized people in their search for employment in a minority Francophone context in Ottawa. Based on semi-directed interviews, this research reveals: French as a source of discrimination in employment in the Anglophone majority context in Ottawa; accents, written communications and expressions as vectors of stigmatization and discrimination within the Francophone community; the accent as a source of stigmatization which sometimes becomes a marker of race, sometimes goes beyond race to refer specifically to the condition of immigrant; the denigration coming from one's own ethno-racial community when one adopts the accent and expressions of the dominant group. This paper also documents the effects of linguicism on immigrant and racialized people: feelings of humiliation and injustice that lead to language insecurity, exclusion and self-isolation in the workplace, adoption of the dominant accent, and adoption of English as the language of use. Finally, people who are victims of linguicism use a variety of strategies to cope with or resist its effects, such as humor, dismissal of the question about origins as well as claiming and asserting one's professional skills.

Key words: Linguicism, stigmatization, discrimination, immigrant, racialization, minority francophonie.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	2
RÉSUMÉ	3
ABSTRACT	4
TABLE DES MATIÈRES	5
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 – PROBLÉMATIQUE.....	11
1.1 Immigration et francophonie en Ontario.....	12
1.2 Inégalités affectant les francophones vivant en contexte linguistique minoritaire	13
1.3 Obstacles structurels rencontrés par les personnes racisées au Canada	14
1.4 Défis particuliers des personnes immigrantes francophones racisés en Ontario	16
1.5 Défis linguistiques des personnes immigrantes francophones et racisées en Ontario.....	19
1.6 Pertinence sociale de la recherche.....	23
1.7 Pertinence scientifique de la recherche	24
2 CHAPITRE 2 – APPROCHE THÉORIQUE ET CADRE CONCEPTUEL.....	25
2.1 Cadre théorique : vers une présentation générale de l'intersectionnalité	25
2.1.1 Justification de l'intersectionnalité comme cadre théorique	29
2.2 Cadre conceptuel.....	33
2.2.1 Linguicisme.....	34
2.2.2 Discrimination	36
2.2.3 Stigmatisation	39
2.2.4 Micro-agression.....	41
2.2.5 Race, racisme et racisation	43
3 CHAPITRE 3 – MÉTHODOLOGIE	47
3.1 Approche méthodologique.....	47
3.2 Limites de l'approche qualitative	48
3.3 Échantillon et stratégies de recrutement.....	49
3.4 Cueillettes de données	50
3.5 Consentement libre et éclairé des participants	50
3.6 Mesures sanitaires	51
3.7 Analyse des données.....	51
4 CHAPITRE 4 – ANALYSE ET DISCUSSION	53
4.1 Identité francophone et rapport à la langue française.....	53
4.2 Intersection des identités et appartenance sociolinguistique	56

4.3	<i>Formes d'expression du linguicisme en milieu francophone minoritaire.....</i>	59
4.3.1	Linguicisme « externe » : le désavantage du français sur un marché du travail majoritairement anglophone.....	59
4.3.2	Linguicisme « interne » : quand l'accent, les communications écrites et les expressions dérangent.....	65
4.4	<i>Quand la désapprobation linguistique vient de sa propre communauté ethnique.....</i>	75
4.5	<i>Stratégies de contournement</i>	77
CONCLUSION		79
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		84
ANNEXE 1		98
ANNEXE 2		100

INTRODUCTION

La rédaction d'un mémoire de maîtrise représente pour un futur travailleur social la concrétisation de nombreux apprentissages théoriques et de longues réflexions sur le droit de la personne et de la justice sociale. Ce projet final symbolise la transition tant attendue vers la mise en application de tous ces savoirs. Ce cheminement prend d'autant plus d'importance lorsque le sujet choisi nous touche personnellement. C'est pourquoi, en guise d'introduction, je propose au lecteur une brève présentation de mon expérience de vie par rapport à ce sujet.

Je suis natif d'Haïti, un pays au passé colonial (ex-colonie française) ayant la langue française comme héritage. La réalité sociolinguistique d'Haïti rappelle inévitablement son histoire et marque la vie de tous les Haïtiens. En effet, Haïti est un pays bilingue, le créole et le français étant les deux langues officielles du pays selon l'article 5 de la Constitution de 1987. Le créole haïtien est parlé par toute la population haïtienne vivant sur le territoire. Cependant, on estime que seulement 10% de la population maîtrise réellement la langue française (Théodat, 2004). Dans ce pays, le français est souvent considéré comme la langue d'une minorité sociale qualifiée « d'élite » (Dejean, 1983), à la fois intellectuelle et économique (Saint-Germain, 1997). Néanmoins, la langue française est maintenue dans le système éducatif haïtien et dans l'administration publique. Par attrait personnel ou par la force des choses, les Haïtiens restent généralement très attachés à la francophonie.

Cependant, la réalité sociolinguistique en Haïti n'est pas homogène, il existe des disparités au niveau de la langue et de l'accent, et ceci dans les deux langues. Par exemple, les personnes monolingues de la langue créole sont conscientes du statut social de la langue française. Le français est souvent perçu comme une compétence à s'approprier pour être valorisé. Dans la société haïtienne, la langue française est souvent perçue comme un moyen de soigner son image, d'avoir

une certaine reconnaissance sociale, de prouver qu'on a reçu une bonne éducation et d'acquérir une sorte de promotion sociale. Ainsi, la non-maitrise du français génère souvent de l'insécurité chez les monolingues créolophones quand ils doivent interagir avec un locuteur bilingue parlant le français. Certains cherchent à communiquer en français tant bien que mal, mais s'exposent souvent à des critiques. Ils peuvent se faire reprocher de commettre des lapsus, se faire corriger inlassablement ou se faire passer pour un prétendu intellectuel.

Même au sein de la langue créole, la manière de la parler n'est pas uniforme dans tout le pays. Par exemple, ma mère est originaire du Cap-Haïtien, la deuxième ville du pays et le chef-lieu du département du Nord. Les Capois parlent le créole avec un accent différent par rapport aux gens de la capitale. Quand ils arrivent à Port-au-Prince, leur accent peut facilement être identifié, et ils sont alors catégorisés comme des gens de la province. En Haïti, le fait que les gens viennent de province peut être source de discrimination et de stigmatisation aux yeux des habitants de la capitale nationale. En créole, le terme « Nèg an deyò » se traduit littéralement comme « Nègre du dehors ». Contextuellement, cela fait référence à une personne provenant de la province et c'est donc un terme stigmatisant pour dévaloriser une personne, suggérant qu'elle n'a pas autant de compétences, notamment linguistiques, que les gens de la capitale. Dans ce sens, même à l'intérieur d'un même univers culturel, les différences existent et sont toujours source de discrimination et de stigmatisation.

J'ai donc grandi en Haïti jusqu'à l'âge de 23 ans. Comme tout écolier haïtien, j'ai eu mon éducation académique en français. Cependant, la langue courante utilisée dans toutes les autres sphères de ma vie est le créole. Mon intérêt pour la francophonie s'est éveillé avec la connaissance de grands écrivains et poètes haïtiens, entre autres, Justin Lhérisson, Jacques Stephen Alexis, Jacques Roumain, des auteurs qui ont beaucoup marqué la littérature haïtienne. Comme beaucoup

d'autres Haïtiens, je n'ai jamais eu de mal à partager ma vie entre ces deux langues. Être créolophone et francophone me donne une identité linguistique qui m'est très chère.

Quand j'ai immigré au Canada, en 2015, j'ai été surpris de savoir que ma façon de parler le français avait un lien avec mon pays d'origine. J'ai souvent eu des remarques curieuses, et encore aujourd'hui, qui me rappellent d'où je viens, que je suis Haïtien et qu'en fin de compte, on me considère d'emblée comme un immigrant. Ces remarques sont généralement fondées sur le fait que je suis un homme noir et aussi sur la manière dont je parle la langue française, c'est-à-dire avec un accent créole. En effet, quand j'étais en Haïti, je ne recevais pas de remarques sur la façon dont je parlais le français. Cette situation en tant que personne immigrante francophone et racisée dans une société aussi culturellement diversifiée que le Canada m'a donc beaucoup interpellé. J'ai appris à accepter de nouveaux marqueurs identitaires que je n'avais pas dans mon pays d'origine, notamment celui d'être immigrant. Ce processus d'adaptation m'a permis de réaliser la beauté et la complexité d'une société multiculturelle comme celle du Canada. En évoluant dans un tel pays, je suis devenu plus conscient de certains aspects de ma culture d'origine qui ne vont jamais me quitter, et je suis devenu plus ouvert à embrasser d'autres cultures. Je suis devenu plus apte à comprendre ma situation comme personne noire et mes différences avec d'autres personnes, notamment quant à ma façon de parler, qui est imprégnée de ma culture d'origine. C'est à partir de cette expérience de vie en tant que personne francophone immigrante et racisée que je me suis intéressé à la question du linguicisme, c'est-à-dire à la discrimination basée sur la langue et l'accent.

Au regard de la littérature qui aborde la situation des groupes socialement minoritaires au Canada, je trouve donc pertinent de préciser la question du linguicisme. Les membres d'une minorité sociale, tels que les francophones immigrants et racisés, sont parfois confrontés à des

comportements individuels et des blocages systémiques qui nuisent à leur épanouissement. La réalité sociale de ces personnes à Ottawa m'a alors intéressé. En tant que chercheur, je suis conscient de ma position qui peut potentiellement être un biais par rapport à ce sujet. Néanmoins, j'ai cherché à tenir compte de mon expérience personnelle et à l'utiliser afin d'offrir, grâce à mon expérience sensible, une interprétation plus approfondie des témoignages des participants à ma recherche, et donc une plus grande objectivité. En effet, je tiens à considérer mon expérience personnelle au même titre que les témoignages recueillis, c'est-à-dire, en ayant sur elle un regard critique par rapport à la littérature et en la soumettant au cadre d'analyse choisi.

Enfin, je suis persuadé que la coexistence de plusieurs cultures est une expérience canadienne en soi. Le « *vivre ensemble* » que chérit tant le Canada doit servir d'incitatif pour aller à la rencontre de l'autre, apprendre de l'autre et se dévoiler à l'autre. Aussi, j'ai compris que les différences interculturelles peuvent être également une source d'incompréhension. C'est pourquoi cette étude souhaite apporter une lumière sur la compréhension du linguicisme envers les personnes francophones immigrantes et racisées à Ottawa.

CHAPITRE 1 – PROBLÉMATIQUE

L’immigration a beaucoup marqué l’histoire canadienne. Au cours des 150 dernières années, la population canadienne est passée de 3,6 millions à plus de 35 millions d’habitants. Cette croissance démographique est en grande partie tributaire de l’immigration (Dirks, 2019). Le nombre de personnes ayant immigré au pays entre 2011 et 2016 est estimé à 1 212 075. Selon le recensement de la population de 2016, on estime que 21,9% de la population seraient issus de l’immigration (Statistique Canada, 2016). En vingt ans (1996 – 2016), la population s’est accrue de 6 millions d’individus dont les deux tiers, soit 4 millions de personnes, sont immigrants (Dirks, 2019). En somme, l’immigration s’avère être un moteur puissant de la croissance démographique et de la prospérité économique du Canada. Bien qu’étant un levier économique, cette population immigrante parvient-elle à s’épanouir sur le marché du travail à la hauteur de ses qualifications? Existe-t-il des facteurs qui diminuent ses chances de réussite professionnelle ou des facteurs qui la contraignent à certains secteurs économiques ? C’est ce qui sera exploré dans les prochaines lignes.

Ce travail s’intéresse spécifiquement aux personnes francophones racisées issues de l’immigration en Ontario, et plus spécifiquement à Ottawa. La population de cette étude se démarque en effet par le fait non seulement qu’elle parle le français dans une province majoritairement anglophone, mais aussi qu’elle est immigrante et racisée. Ceci la place à l’intersection d’une double discrimination basée à la fois sur la langue et sur l’appartenance ethnoraciale. Ce premier chapitre vise à mettre en contexte les particularités de la population immigrante francophone et racisée d’Ottawa pour mieux comprendre les défis liés à sa recherche d’emploi. Cela permettra de bien cerner la question de recherche ainsi que la pertinence sociale et scientifique de cette recherche.

1.1 Immigration et francophonie en Ontario

Historiquement, l'implantation francophone en Ontario est essentiellement le résultat de plusieurs courants migratoires, surtout en provenance du Québec (Mougeon, 1995). De 1820 à 1920, l'Ontario a connu un flux migratoire important dû à la surpopulation dans les régions rurales du Québec. À la fin des années 1950, la province a connu une autre vague migratoire de francophones, issus principalement du Québec, et secondairement du reste du Canada ou de l'étranger. Ces francophones étaient en quête d'emplois offerts dans les secteurs public et industriel (Mougeon, 1995). Aujourd'hui, la province de l'Ontario compte la plus importante communauté francophone minoritaire au Canada (Commissariat aux langues officielles, 2016). Selon les données du recensement de 2016, 11,2 % de la population ontarienne peut parler la langue française. En revanche, le français est la langue maternelle de seulement 4,7 % de la population.

La communauté francophone en Ontario est composée de 58% de personnes qui sont nées dans la province, de 25% qui viennent d'ailleurs au Canada et de 17% qui sont issues de l'étranger (Commissariat aux langues officielles, 2016). C'est cette dernière portion de la population francophone qui m'intéresse dans le cadre de cette recherche, et plus spécifiquement encore, la portion d'elle constituée de personnes racisées. Il faut savoir que 35% des personnes immigrantes francophones viennent d'Afrique, 28% d'Europe, 20% d'Asie, 9% des Caraïbes et 5% d'Amérique du Sud (Statistique Canada, 2016). Ainsi, nombreuses sont les personnes immigrantes susceptibles d'être racisées une fois installées au Canada, même s'il faut considérer que les personnes originaires d'Afrique ne sont pas nécessairement toutes des personnes racisées et que, inversement, des personnes venant d'Europe peuvent être racisées. Il n'existe pas ou quasiment pas de territoires

ethniquement homogènes (Rosière, 2004). Ces mises en garde faites, je m'intéresse spécifiquement aux personnes francophones immigrantes et racisées (PFIR).

1.2 Inégalités affectant les francophones vivant en contexte linguistique minoritaire

Il existe différentes problématiques structurelles que peuvent vivre les personnes francophones immigrantes et racisées au sein de la Capitale nationale. De manière évidente et incontournable, la situation socio-économique de ces personnes doit être considérée au premier plan. Comme tous les Franco-Ontariens, la situation socio-économique de ces personnes est déterminée par des décisions historiques prises par le groupe majoritaire (la classe dirigeante anglophone). Ainsi, les personnes francophones n'ont pas accès de façon égalitaire aux différentes ressources de la province au même titre que les anglophones (Bagaoui, 2009). En effet, la situation des minorités linguistiques, culturelles, ethniques ou sociales est dépendante de l'action publique (Normand, 2016). De plus, il s'avère que les minorités, dans ce cas-ci les minorités linguistiques, peuvent être réprimées tandis que le groupe dominant profite d'une certaine légitimité qui se traduit en une participation ou en une présence prédominante dans les institutions publiques (Normand, 2016). Ainsi, une communauté s'avère être forte quand ses institutions sont nombreuses, quand les membres de cette communauté sont représentés dans la sphère publique et dans les décisions politiques. Les Franco-Ontariens ont longtemps fait face à l'adversité avant de pouvoir jouir d'une forme de reconnaissance et de légitimité dans l'espace public. Faute de représentation institutionnelle, les Franco-Ontariens évoluent dans un milieu où les politiques sociales leur sont défavorables, ce qui nuit à leur épanouissement (Laflamme, 2018).

1.3 Obstacles structurels rencontrés par les personnes racisées au Canada

Les personnes racisées qui font partie de la minorité francophone du fait de leur langue d'usage sont donc susceptibles de rencontrer les mêmes obstacles que n'importe quel Franco-Ontarien. Toutefois, en raison de leur appartenance ethno-raciale, ces personnes sont également susceptibles de se confronter à des obstacles supplémentaires, y compris au sein même de la communauté francophone minoritaire. Berger (1997) explique bien cette réalité que vivent les femmes noires francophones en Ontario : « Mes congénères et moi, qui sommes noires et parlons français, nous retrouvons donc avec les statuts de femmes, de francophones, de membres d'une minorité visible » (Berger, 1997). Ces femmes ont donc plusieurs statuts minoritaires et appartiennent à la fois à la communauté franco-ontarienne et aussi à un groupe ethnoculturel minoritaire. L'Ontario français est alors uni par la langue, mais n'est pas pour autant un groupe homogène; les groupes racisés en son sein rencontrent des défis et des enjeux qui leur sont propres.

De fait, les personnes racisées vivent des problématiques d'ordre structurel en matière d'accessibilité au marché du travail, accentuant leur précarité économique. Plusieurs études démontrent qu'à travers le Canada, les groupes racisés vivent ce qu'on appelle une discrimination ethnique persistante et une exclusion sociale (Kamanzi, 2012). Ces personnes ont des difficultés d'accès et d'insertion en emploi, qu'elles soient nées au Canada ou à l'étranger (Kamanzi, 2012). En effet, d'après Statistique Canada et selon le recensement de la population de 2016, le taux de chômage en Ontario chez les personnes racisées est de 12,8 % alors que ce taux est seulement de 6,4% pour le reste de la population (Statistique Canada, 2016). Cet écart relativement élevé montre avec évidence les inégalités structurelles que vit cette population. Ces barrières sociales structurelles concernent même les personnes qui ont fait des études universitaires afin d'augmenter leurs chances d'insertion sur le marché du travail. En effet, Kamanzi (2012) s'est intéressé à la

discrimination raciale sous l'angle de la relation entre l'emploi occupé et le niveau de qualification. L'auteur a examiné cette question chez des personnes racisées et non-racisées qui détiennent des diplômes universitaires canadiens au Québec et en Ontario. Les résultats de cette étude ont démontré qu'à scolarité équivalente, les personnes racisées sont plus susceptibles d'exercer des emplois pour lesquels elles sont surqualifiées que les personnes blanches (Kamanzi, 2012).

La question du racisme est donc une problématique structurelle qui ne touche pas exclusivement les personnes immigrantes au Canada. Selon les résultats de l'Enquête sur la diversité ethnique de Patrimoine canadien (2004), on révèle que « les Canadiens de seconde génération issus d'une minorité visible, qui sont nés au Canada de parents immigrants, signalent une fréquence beaucoup plus élevée de cas de discrimination que leurs pairs qui ne font pas partie d'une minorité visible » (Fourrot & Garcia, 2005). Le racisme structurel en Ontario peut se traduire par le manque d'accès aux programmes de sécurité du revenu, aux logements, aux emplois, à l'éducation et à la justice, et produit des inégalités de revenu vis-à-vis des personnes racisées (Cusimano et al., 2010). Cette situation provoque une racialisation de la pauvreté, car les inégalités structurelles sont existantes, ce qui reproduit, à travers un cercle vicieux, de multiples formes de racisme et de discrimination (Cusimano et al., 2010). Il est alors intéressant de souligner cet énoncé de la Commission ontarienne des droits de la personne (2005) : « ce n'est pas par hasard que les communautés qui ont été victimes de discrimination raciale par le passé continuent à occuper les plus bas niveaux de l'échelle sociale, économique, politique et culturelle. L'héritage du racisme a profondément et durablement imprégné nos systèmes et nos structures. » (Commission ontarienne des droits de la personne, 2005). On repère donc une surreprésentation des personnes racisées dans les services d'aide à l'enfance, dans le milieu pénitencier, dans le décrochage scolaire, dans le manque d'accès au logement, etc.

1.4 Défis particuliers des personnes immigrantes francophones racisés en Ontario

Non seulement les personnes francophones et racisées rencontrent-elles des défis particuliers en contexte minoritaire linguistique en Ontario et donc à Ottawa (du fait qu'elles appartiennent à une minorité linguistique ET à une minorité racisée), mais elles font également face à des enjeux particuliers du fait de leur statut d'immigration. En effet, ces personnes font face à des difficultés qui sont liées à leur processus d'intégration. Cette intégration s'opère à plusieurs niveaux, notamment social, économique et culturel. Compte tenu des nombreuses interprétations possibles du terme intégration, dans la présente étude j'ai choisi de me pencher spécifiquement sur l'intégration socioéconomique. Par intégration sociale et économique, on entend la participation des immigrants au marché du travail, leur insertion à la vie sociale et économique, et l'intériorisation des normes et valeurs de la société qui les accueille (Rhein, 2002). Ce processus d'intégration n'est pas toujours évident. Par exemple, l'un des défis de l'intégration est l'accès au logement. Les individus originaires d'Afrique et des Caraïbes sont souvent désavantagés par rapport aux immigrants européens. Comme le démontre Lemoine (2010) dans son étude sur la recherche d'un logement à Toronto, les personnes immigrantes venant de la France ont un traitement préférentiel par rapport aux personnes qui viennent du Congo, ce qui de toute évidence facilite de façon inégalitaire l'intégration des Français (Lemoine, 2010). Les immigrants racisés subissent beaucoup plus de discrimination lors de la recherche d'un logement en raison, entre autres, de leur origine ethnique, de la taille de leur famille et des préjugés à leur égard, que les personnes blanches en provenance des pays européens (Dion, 2001). La situation est similaire au sein de la capitale nationale, Ottawa. En effet, les personnes immigrantes francophones comptent parmi les familles les plus vulnérables et désavantagées en matière d'accès aux logements privés et sociaux à Ottawa (Reiser, 2016). Le coût élevé des logements et la discrimination basée sur

l'appartenance ethnoculturelle exercée par les locateurs limitent grandement les choix offerts par rapport aux personnes non immigrantes. De plus, lorsqu'elles parviennent enfin à trouver un toit, il semble de plus en plus évident que ces personnes rencontrent des problèmes d'insalubrité et ont des difficultés à bénéficier de conditions de logement comparables à celles des non-immigrants (Leloup & Zhu, 2006).

La surqualification pour un emploi est un autre grand défi auquel font face les immigrants francophones racisés qui arrivent en Ontario. En effet, nombreux sont ceux ayant reçu une formation universitaire avec un diplôme, plus encore, ceux ayant occupé des positions importantes dans leur pays d'origine. Malgré cela, ces personnes trouvent rarement des postes liés à leurs compétences et à leurs expériences une fois au Canada (Berger, 1997). Selon les travaux de Kamanzi (2012), les membres des minorités visibles en Ontario sont plus susceptibles d'être en situation de surqualification, comparativement à la majorité d'origine caucasienne. Selon l'étude de Kamanzi (2012) effectuée en Ontario, la proportion des répondants en situation de surqualification est de « 65 % chez les Noirs, de 43 % chez les Arabes, alors qu'elle est de 32 % pour les personnes d'origine caucasienne » (Kamanzi, 2012). Cette situation serait pire pour les personnes racisées ayant immigré puisque selon Kamanzi (2012), « les membres des minorités visibles, en particulier ceux qui sont nés à l'étranger, sont plus susceptibles de connaître l'expérience du chômage et [...] une mauvaise qualité d'insertion professionnelle que les Canadiens issus de la majorité blanche » (Kamanzi, 2012). De plus, la non-reconnaissance des compétences et des qualifications provenant du pays d'origine est fréquente chez les personnes racisées (Duchesne, 2018). En effet, d'après une recherche qualitative (Kouyé & Soulière, 2018) qui s'est intéressée aux parcours d'intégration socioéconomique des personnes immigrantes et à leurs effets sur la santé, les personnes interrogées affirment que les barrières rencontrées sont aussi

liées à la non-reconnaissance de leur statut professionnel. Cet obstacle rend particulièrement difficile l'intégration sociale. Kouyé et Soulière (2018) constatent que « la non-reconnaissance de la formation et de l'expérience professionnelle acquises dans le pays d'origine sont vécues par ces personnes comme un obstacle majeur » (Kouyé & Soulière, 2018). Ces enjeux sont donc des défis particuliers que vivent les personnes immigrantes par rapport au reste de la population.

Qui parle de faibles revenus parle aussi de pauvreté. Dans un pays comme le Canada, un emploi est essentiel pour ne pas sombrer dans la pauvreté ainsi que tous les maux qui l'accompagnent. Selon le rapport annuel de la stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté (2017), les immigrants sont parmi les personnes les plus vulnérables aux côtés des personnes handicapées, des personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme, des personnes seules âgées de 45 à 64 ans et des Autochtones vivant hors réserve (Gouvernement de l'Ontario, 2017). D'après l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada, en Ontario, les immigrants fraîchement arrivés avaient un taux de pauvreté de 25,1 % en 2015. D'après une étude basée sur des micro-données confidentielles des recensements, Zhu et Helly (2013) ont examiné l'inégalité de revenu et la pauvreté des immigrants, au Canada, des années 1990 à 2006. Selon cette étude, les personnes immigrantes qui viennent des pays de l'hémisphère sud, notamment de l'Afrique, ont connu une situation défavorable sur le marché du travail et un niveau de revenu relativement plus faible. En 2006, ces personnes faisaient face à un taux de pauvreté beaucoup plus élevé qu'à leur arrivée en 1991 (Zhu & Helly, 2013). Cette pauvreté est le résultat de l'inégalité des chances qui existe entre ces personnes et le reste de la population.

Les personnes immigrantes et racisées sont donc précipitées sous le seuil de pauvreté sous l'effet d'un ensemble de facteurs sociaux. Pourtant, l'immigration est un processus complexe, ardu et coûteux et les individus qui immigreront sont généralement parmi les plus éduqués et les mieux

nantis de leur pays d'origine. Les données officielles du gouvernement portent à croire que ces personnes sont victimes de barrières structurelles qui les empêchent d'avoir les mêmes opportunités que la majorité de la population. Elles sont ensuite stigmatisées en raison de leur précarité socio-économique et, en une sorte de cercle vicieux, deviennent victimes de diverses formes de discrimination qui font encore obstacle à leur intégration sociale et économique. En somme, la discrimination raciale dans l'accès au logement et à l'emploi, les faibles revenus et la pauvreté sont des barrières structurelles qui mènent et qui maintiennent les immigrants racisés au bas de l'échelle sociale. Ils deviennent pour ainsi dire des victimes du système. Les discriminations raciales et économiques ne sont cependant pas les seuls défis que rencontrent les immigrants francophones et racisés en Ontario.

1.5 Défis linguistiques des personnes immigrantes francophones et racisées en Ontario

Nous avons vu que le fait de parler français pouvait constituer une barrière en contexte linguistique minoritaire, à la fois pour les personnes racisées et non racisées et pour les personnes immigrantes et non immigrantes. Or, la discrimination relative à la langue parlée n'est pas la seule forme de discrimination linguistique existante; la discrimination liée à l'accent peut également exister à l'intérieur d'une même communauté linguistique.

La francophonie canadienne est plurielle. Elle est composée d'une diversité de communautés francophones aux multiples accents (Noël & Beaton, 2010; Duchesne, 2018). Bien que la langue française possède une valeur identitaire rassembleuse pour tous les francophones, la différence d'accent est cependant un facteur qui peut les diviser (Mianda, 2018). Ainsi, lorsque les pratiques langagières sont jugées différentes, elles sont soumises à des évaluations, elles sont hiérarchisées, ce qui crée des « inégalités linguistiques » (Arrighi & Urbain, 2019; Didelot, 2019;

Mianda, 2018). L'accent devient en soi un marqueur d'extériorité et une source de discrimination (Garneau, 2017). Dans le Canada français, comme le mentionne Dalley (2008), c'est l'accent « québécois » qui est perçu comme la norme dans la hiérarchie linguistique. C'est l'accent standard, c'est la référence linguistique des Franco-canadiens (Mianda, 2018). Les immigrants, particulièrement ceux qui sont racisés, sont soumis à cette hiérarchisation de l'accent. Ce dernier est souvent considéré comme un marqueur de différenciation ethnique (Garneau, 2017; Mianda, 2018).

Il s'avère en effet que la discrimination basée sur l'accent constitue un réel problème en contexte canadien comme ailleurs (Vuckovic, 2015). Par exemple, en France, cette problématique divise les Parisiens et les Marseillais (Gasquet-Cyrus & Wharton, 2019). D'un côté, on remarque que l'accent parisien est généralement moqué dans la ville de Marseille, où on valorise plutôt un accent dit « local » (Gasquet-Cyrus & Wharton, 2019; Arrighi & Urbain, 2019). D'un autre côté, la façon de parler à Paris est considérée comme l'accent dit « pur », la référence du français de France (Pichette, 2010; Arrighi & Urbain, 2019). L'accent de référence n'est pourtant pas une réalité immuable. En effet, les langues évoluent, à titre d'exemple, l'accent québécois de référence, aujourd'hui dans la francophonie canadienne, n'est pas le même que dans les années 1970. Par ailleurs, l'accent québécois subit parfois une dépréciation par rapport à l'accent français.

Au Canada, la discrimination fondée sur la différence d'accents en français fait que les personnes immigrantes francophones et racisées subissent une minorisation à l'intérieur même de la minorité francophone (Mianda, 2018). Ainsi, pour les personnes immigrantes francophones, la différence d'accents en français est un élément supplémentaire qui augmente la discrimination sur le marché du travail francophone (Vuckovic, 2015; Mianda, 2018). Beaucoup d'études ont montré que dans la recherche d'emploi, les immigrants qui parlent avec un accent jugé étranger, un accent

non natif, sont systématiquement jugés plus appropriés pour des emplois de statut inférieur et ont moins de chance d'être promus à des postes de cadre (Vuckovic, 2015). Certains employeurs se basent sur les aptitudes de communication, sur l'accent particulier pour ne pas embaucher des personnes racisées, surtout si elles sont en plus immigrantes (Kamanzi, 2012). L'accent est donc un obstacle pour les immigrants dans la recherche d'un emploi (Mianda, 2018). Le marché de l'emploi, de son côté, constitue un espace traversé par une hiérarchie linguistique à travers laquelle l'accent québécois est considéré comme le standard et la référence (Mianda, 2018). La différence d'accents s'ajoute alors aux facteurs de division, aux côtés par exemple de la race, du genre et de la classe sociale (Mianda, 2018). Même après l'obtention d'un emploi, beaucoup de professionnels issus de l'immigration se sentent jugés de la part de leur employeur à cause de l'accent (Niyubahwe et al., 2018). Les barrières linguistiques, et notamment l'accent, sont ainsi un blocage réel dans l'insertion professionnelle des personnes immigrantes et racisées (Kamanzi, 2012; Veronis & Huot, 2019).

Si les personnes immigrantes et racisées sont désavantagées sur le marché de l'emploi en raison d'un accent étranger, c'est généralement parce que ce dernier est perçu comme un signe d'incompétence (Desabrais, 2010; Jean-Pierre, 2017). Des études ont montré que même avec un niveau d'éducation élevé, y compris au niveau doctoral, des personnes racisées voyaient leur accent associé à de l'incompétence (Desabrais, 2010). Dans le milieu du travail, les accents non-natifs, particulièrement ceux des personnes racisées et immigrantes, sont perçus comme étant difficiles à comprendre, ils sont source de préjugés. Cela engendre une atténuation du sentiment d'appartenance de la part de la personne qui en est victime, un sentiment de rejet et un sentiment d'être étiquetée de façon permanente comme une étrangère (Vuckovic, 2015). Avoir un accent différent reste un critère important de discrimination dans la société et sur le marché de l'emploi

(Didelot, 2019). Conséquemment, l'imitation de l'accent local devient de plus en plus un outil de mesure d'intégration et d'ascension sociales.

Même si l'Ontario compte le plus grand nombre de francophones en dehors du Québec (Jean-Pierre, 2017; Duchesne, 2018) le bassin d'emplois franco-ontariens reste notoirement restreint. Mianda (2018) souligne une triple minorisation des personnes immigrantes et racisées en Ontario. Sur le marché de l'emploi ontarien, ces personnes sont victimes de discrimination basée sur les différences d'accents en français, la différence ethnoculturelle et la couleur de peau (Mianda, 2018). Par exemple, à Toronto, à l'intérieur même du groupe de francophones dans cette ville, les personnes immigrantes francophones et racisées sont confrontées à une autre minorisation sur le marché de l'emploi basée sur leur accent différent en français (Mianda, 2018). Malgré la volonté de ces personnes de s'identifier à leur communauté linguistique, leur racisation sous forme d'une double discrimination, linguistique et raciale, les empêche de bien intégrer le marché de l'emploi francophone (Duchesne, 2018; Mianda, 2018; Veronis & Huot, 2019). Fait important, « sur le marché de l'emploi, discriminer les travailleurs selon leur origine lors des processus de promotion et d'avancement de carrière est illégal, mais prendre comme argument un accent qui pourrait être difficile à comprendre par d'autres ne l'est pas » (Arrighi, Urbain, 2019, p. 4). Ainsi, rien n'empêche un employeur de ne pas sélectionner un candidat simplement parce qu'il juge que ce dernier a un accent particulier qui l'empêcherait de bien communiquer (Kamanzi, 2012).

En se basant sur le travail de Vuckovic (2015), qui a mené une étude explorant les facteurs qui peuvent nuire à la communication des locuteurs natifs de l'anglais au Canada et des locuteurs non natifs, qui sont des immigrants, on constate que les immigrants sont largement victimes de linguicisme¹. Les résultats obtenus dans cette étude suggèrent quand même qu'il y a un fort besoin

¹ Le linguicisme sera abordé dans le prochain chapitre, en même temps que les autres concepts centraux de cette recherche.

d'étudier davantage le linguicisme basé sur l'accent et d'approfondir la connaissance du linguicisme au Canada (Vuckovic, 2015). C'est donc dans la perspective de contribuer à l'étude scientifique du linguicisme et dans le souci de mieux comprendre ses effets sur l'insertion professionnelle des personnes immigrantes francophones et racisées à Ottawa que cette étude trouve son sens.

Dans cette optique, je propose la question de recherche suivante :

Comment le linguicisme, c'est-à-dire la discrimination fondée sur la langue et l'accent, participe-t-il à la discrimination à l'emploi des personnes immigrantes francophones et racisées dans la grande région d'Ottawa et quels sont ses effets sur leur intégration socioéconomique ?

1.6 Pertinence sociale de la recherche

Plusieurs études montrent que les difficultés qu'affrontent les personnes immigrantes et racisées dans leur insertion professionnelle en contexte canadien se révèlent être un véritable problème social (Darchinian et al., 2017). Ses conséquences directes sont notamment un taux de chômage élevé chez les immigrants, principalement chez ceux qui sont racisés, ainsi qu'une surreprésentation dans des emplois précaires et sous-qualifiés (Kamanzi, 2012). Ces personnes vivent ce que beaucoup de chercheurs appellent la discrimination systémique (Bourhis 2008). En considérant ce fait, et dans une perspective de justice sociale, il est primordial de mener des recherches pouvant dénoncer davantage les barrières sociales qui désavantagent un groupe minoritaire. À Ottawa, cette recherche est importante parce qu'elle s'adresse à des personnes qui sont triplement minoritaires : sur le plan linguistique, sur le plan racial ainsi que sur le plan de leur condition immigrante. Pour plusieurs auteurs, il est d'ailleurs impératif de renforcer l'attachement

des immigrants francophones à la francophonie canadienne (Duchesne, 2018; Vuckovic, 2015) si l'on veut maintenir le fait français en contexte francophone minoritaire et si on souhaite aussi faciliter l'intégration des immigrants francophones. Sachant que le linguicisme a des effets discriminants, mieux comprendre la manière dont il intervient dans la vie des personnes immigrantes et racisées a une importance sociale qui permettra de mieux cibler, dénoncer et combattre les défis relatifs à l'insertion professionnelle que connaissent ces personnes (Vuckovic, 2015; Darchinian et al., 2017).

1.7 Pertinence scientifique de la recherche

Le linguicisme basé sur l'accent est un domaine peu étudié au Canada (Vuckovic, 2015), et plus largement dans la littérature scientifique traitant de la discrimination (Blanchet, 2018; Vuckovic, 2015; Escudé, 2018). Il y a donc une nécessité de s'intéresser à la discrimination linguistique en raison des lacunes existantes dans les recherches qui s'intéressent à la discrimination sociale de manière générale (Escudé, 2018). La recherche scientifique permettra alors de décrire avec de plus amples détails ce problème social, de mieux comprendre les enjeux qui s'y rattachent, et d'évaluer les conséquences désastreuses qu'il peut avoir dans la vie des personnes qui en sont victimes. Ce projet pourra potentiellement contribuer à une meilleure compréhension du linguicisme et de ses effets, et être un apport pour le champ scientifique du travail social qui veille à étudier les inégalités sociales pour mieux les combattre.

2 CHAPITRE 2 – APPROCHE THÉORIQUE ET CADRE CONCEPTUEL

Pour bien développer ce champ d'études et apporter des éléments de réponse à la question de recherche, il est essentiel de bien élaborer un cadre théorique spécifique à une problématique de recherche (Laramée et Vallée, 2014). Dans le cas de ce travail de mémoire, le cadre théorique choisi est axé sur l'intersectionnalité. L'intersectionnalité comme outil d'analyse me permettra justement de bien aborder l'objet de ce travail de recherche et mettra des balises afin de favoriser une analyse la plus exhaustive possible.

2.1 Cadre théorique : vers une présentation générale de l'intersectionnalité

Le début de l'intersectionnalité comme mode de pensée se situe vers la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle (Harper, 2013; Harper et Kurtzman, 2014). Il y a lieu de reconnaître Cooper (1892) et Du Bois (1920) comme étant les premiers auteurs qui ont laissé émerger l'idée d'intersectionnalité à travers leurs écrits (Harper, 2013; Marchand et Boulebsol, 2020). Selon Collins (2000), ces deux personnages ont été les premiers à faire une analyse intersectionnelle en s'intéressant aux systèmes d'oppression que vivent les femmes noires américaines. Ils ont développé une réflexion autour de l'intersection des identités, en l'occurrence celles d'être une femme et d'être Noire (Collins, 2000; Harper et Kurtzman, 2014). Vers les années 1970 et 1980, les prémisses conceptuelles de l'intersectionnalité ont commencé à prendre forme grâce à l'évolution du mouvement féministe afro-américain. La pensée féministe noire, à cette époque, développait déjà tout un « appareillage conceptuel sous-jacent à l'intersectionnalité » (Corbeil et Marchand 2007). Le mouvement féministe noir dénonçait alors dans son discours l'entrecroisement de différents rapports de domination systémiques tels que le colonialisme, le

racisme, le patriarcat et l'hétérosexisme (Marchand et Ricci, 2010, p. 67). Un des objectifs clés d'un tel discours était de déconstruire la pensée féministe universaliste qui catégorisait les femmes comme un ensemble homogène luttant contre les oppressions liées au patriarcat (Maillé 2014). En effet, les femmes noires ne se sentaient pas prises en charge dans ce modèle de pensée qui ne tient pas compte d'un ensemble de systèmes de domination qui les concernent spécifiquement. C'est ainsi que la notion d'intersectionnalité proprement dite a été conçue et développée par la juriste Kimberlé Williams Crenshaw en 1989 (Marchand et Boulebsol, 2020; Harper et Kurtzman, 2014). Le concept d'intersectionnalité a permis à cette militante de développer une analyse critique des législations américaines concernant les violences que vivent les femmes racisées et de démontrer comment le racisme et le sexisme contribuent à perpétuer ces violences. Ainsi, Crenshaw (1991) fut la première à utiliser le terme « intersectionnalité » pour démontrer qu'il est impossible de penser les rapports de genre sans prêter attention aux questions raciales et à celles qui se rattachent aux classes sociales. Kimberlé Crenshaw définit alors l'intersectionnalité comme suit :

[L]es expériences des femmes de couleur sont souvent le produit des croisements du racisme et du sexisme, et qu'en règle générale elles ne sont pas plus prises en compte par le discours féministe que par le discours antiraciste. Du fait de leur identité intersectionnelle en tant que femmes et personnes de couleur, ces dernières ne peuvent généralement que constater la marginalisation de leurs intérêts et de leurs expériences dans les discours forgés pour répondre à l'une ou l'autre de ces dimensions (celle du genre et celle de la race) (Crenshaw et Bonis, 2005, p. 4).

Cette description de l'intersectionnalité de la part de Crenshaw permet de considérer le genre et la race comme piliers d'analyse pour comprendre les défis qui sont propres aux femmes noires. Ni le féminisme universaliste ni la lutte antiraciste ne peuvent à eux seuls expliquer les barrières structurelles rencontrées par les femmes noires. C'est donc le croisement de ces deux identités comme deux entités d'analyse qui permettra à Crenshaw de mieux aborder la condition sociale des Afro-Américaines. Crenshaw et Bonis (2005) précisent que l'intersectionnalité n'est pas une

théorie globalisante de l'identité. Cependant, cette focalisation sur les intersections de la race et du genre permet de mieux considérer les multiples sources de l'identité d'un groupe social (Crenshaw et Bonis, 2005). En somme, Kimberlé Crenshaw a su faire émerger ce concept d'intersectionnalité des savoirs militants du féminisme pour mieux étudier la condition sociale des femmes noires.

Le travail de Crenshaw a vite été reconnu par la communauté universitaire, la pertinence de son analyse ayant eu des échos autant dans le milieu académique que dans les différentes sphères de la société. L'intersectionnalité a donc été théorisée et a pris la forme d'un nouveau paradigme féministe normatif à travers les travaux de Collins (2000), Yuval-Davis (2006), Hancock (2007) et Bilge (2009), notamment. Patricia Hill Collins est une des théoriciennes importantes de la pensée féministe noire. En effet, elle est la première à concevoir l'intersectionnalité en tant que paradigme (Collins 2000, p. 252, 297). Ainsi, l'intersectionnalité comme nouveau paradigme de la pensée féministe, c'est-à-dire comme « un ensemble de théories normatives et de recherche empirique » (Hancock 2007, p. 250-251), permet d'analyser à la fois des situations concrètes et spécifiques et d'être en mesure d'analyser des problématiques de justice distributive, de pouvoir et de gouvernement (Hancock 2007, p. 249-250). L'intersectionnalité constitue donc un cadre d'analyse permettant d'aborder des problématiques à une échelle microsociale et macrosociale (Bilge, 2009). Comme le souligne Auclair (2017) : « Au niveau microsocial, l'intersectionnalité se penche sur les effets des structures inégalitaires sur la vie des personnes; au niveau macrosocial, elle encourage un questionnement sur la façon dont les systèmes de pouvoir sont impliqués dans la production, l'organisation et le maintien de ces inégalités » (Bilge 2010, p. 60). Cette prise en compte de l'intersectionnalité par les intellectuelles afro-américaines a permis de dénoncer l'ethnocentrisme des discours féministes, de rendre visibles les

questions raciales dans ces discours, tout en problématisant le sexisme et démontrant la non- considération du genre dans les mouvements antiracistes (Bilge, 2010).

Bilge (2015) propose une définition en quatre points de l'intersectionnalité :

1. L'intersectionnalité est une analytique du pouvoir [...]. Il en ressort que l'intersectionnalité, comme analytique du pouvoir, comprend non pas un, mais deux cadres d'analyse qui se complètent : celui des vecteurs de pouvoir et celui des domaines de pouvoir;
2. Le cadre d'analyse des vecteurs de pouvoir, le plus connu des deux, est davantage désigné par « catégories » ou « identités » (de race, de genre, de classe, de sexualité, de capacité, de nation, etc.). [...].
3. L'intersectionnalité, comme analytique du pouvoir, permet l'examen des relations d'interdépendance historiquement contingentes entre les vecteurs de pouvoir (de race, de genre, de classe, etc). [...] Et des domaines de pouvoirs (structurel, hégémonique, disciplinaire, interpersonnel). [...].
4. L'intersectionnalité est orientée vers la justice sociale : elle n'est pas qu'un (ou deux) cadre d'analyse ni un champ de savoirs, mais aussi, et avant tout une praxis critique (Bilge, 2015, p.15). [...].

L'intersectionnalité a aussi connu un essor à l'échelle internationale. Elle a été reconnue comme étant la « plus importante contribution théorique des études féministes » et elle est devenue une référence dans le discours féministe (McCall, 2005; Bilge, 2015). À partir des années 2000, son expansion mondiale s'est accrue, notamment par son intégration aux programmes des Nations Unies. En effet, Kimberlé Crenshaw a été sollicitée dans la préparation de la *Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance* qui s'est tenue en Afrique du Sud en 2001. Dans le cadre des préparatifs de cet événement, elle a offert un séminaire de formation afin de présenter l'intersectionnalité aux représentants de plusieurs pays, notamment le Brésil, l'Inde, le Portugal, le Mali et l'Ouganda (Bilge, 2015). Elle a présenté l'intersectionnalité auprès de plusieurs organisations féministes de plusieurs pays et sa formation

sur l'intersectionnalité a pu être traduite en plusieurs langues et véhiculée à travers le monde (Bilge, 2015).

Toutefois, il y a lieu de préciser que la littérature intersectionnelle n'est pas une littérature consensuelle, il n'y a pas une uniformité de connaissances théoriques et de pratiques intersectionnelles (Bilge, 2014). Elle est reconnue dans le monde académique comme une théorie transdisciplinaire qui offre des outils d'analyse afin de mieux expliquer la complexité des identités et des inégalités sociales. Certaines auteures, toutefois, se demandent « de quoi parle-t-on exactement lorsque l'on parle d'intersectionnalité? » puisque l'intersectionnalité est tantôt utilisée comme un cadre théorique, comme un nouveau paradigme féministe, comme une approche épistémologique, tantôt comme un modèle d'intervention ou comme une stratégie d'action sociale (Harper et Kurtzman, 2014). L'intersectionnalité reste donc encore imprécise et ambiguë en raison du fait qu'il existe de nombreuses interprétations quelquefois contradictoires (Harper et Kurtzman, 2014). Pour certaines auteures telles que Sirma Bilge, il ne faut pas s'attendre à une définition totalement aboutie de l'intersectionnalité. L'intersectionnalité reste un point de vue situé, c'est-à-dire une approche qui postule que toute connaissance, tout savoir prend ancrage dans la position sociale et dans l'histoire de celui qui observe et dans celle de l'observé (Christian, 2005). C'est donc difficile de cadrer l'intersectionnalité dans un champ précis. Son intérêt réside justement dans sa flexibilité.

2.1.1 Justification de l'intersectionnalité comme cadre théorique

Dans le cadre de ce travail de mémoire, l'intersectionnalité demeure le cadre théorique privilégié. Elle permettra de non seulement mettre en exergue les identités multiples de la population cible, mais aussi de pouvoir mieux analyser, sous certains angles, la réalité sociale qui

est imbriquée au croisement de ces identités. Ce travail de mémoire s'intéresse donc à la réalité linguistique des Franco-Ontariens issus de l'immigration et qui sont des personnes racisées. Il s'agit d'un groupe minoritaire à l'intérieur d'une minorité sociale existante (Mianda, 2018). S'intéresser à ce groupe social implique de reconnaître leur triple minorisation, c'est-à-dire, le fait d'être des personnes francophones en contexte linguistique minoritaire, d'être racisées et d'être immigrantes. Cette situation de minorisation sociale est étroitement liée à la question de l'identité. Dans une perspective sociologique, l'identité est une construction sociale qui décrit ce qui unifie un groupe, ce qui permet à ses membres de définir leur appartenance au groupe et de se distinguer d'autres groupes (Arezki, 2008). Il y a lieu de souligner la présence de trois éléments identitaires de la problématique qui me semble important, soient l'identité linguistique (être francophone), l'identité ethno-raciale (être racisé) et l'identité d'immigrant (être immigrant). Dans cette perspective, une approche intersectionnelle s'avère pertinente, car elle permettra d'analyser le croisement de ces trois identités et le fait que ce groupe minoritaire vit des réalités sociales particulières. En effet, « [l']approche intersectionnelle est aussi un outil permettant d'élucider les catégories d'identité. À vrai dire, les catégories identitaires, qui sont le produit d'une construction sociale, sont très souvent perçues comme des champs neutres et stables alors qu'elles ont une nature dynamique qui évolue dans le temps » (Reiser, 2018). Il est donc primordial de comprendre que l'intersectionnalité rejette toute forme d'analyse en silo qui ne tient pas compte de la pluralité des identités (Desroches, 2015). Toutefois, l'intersectionnalité n'embrasse pas seulement la question des identités, mais elle considère également la question des inégalités, lesquelles renvoient aux grands axes de détermination et de pouvoir. Ainsi, comme le souligne Bilge (2015), l'intersectionnalité repose sur la relation entre les identités et les inégalités, qui fait référence à deux échelles de réalité sociale et prend en compte ces deux dimensions qui sont respectivement

de nature subjective et objective. Ce travail se penchera davantage sur la dimension subjective, tout en tenant compte de la dialectique, à un niveau plus structurel, entre la majorité et la minorité linguistiques, entre les personnes immigrantes et celles qui ne le sont pas, et entre les personnes racisées et celles qui ne le sont pas (Corbeil et Marchand 2007). Ainsi, le recours à un tel cadre d'analyse est justement de mettre en exergue comment les inégalités sociales que peuvent subir les Franco-Ontariens immigrants et racisés sont le résultat de ces systèmes d'oppression. L'imbrication de ces systèmes d'oppression est à la base de la création et de la régulation des injustices et des inégalités sociales : « l'intersectionnalité permet de viser les expériences des groupes d'individus n'appartenant pas aux groupes sociaux dominants en ayant comme base d'analyse non seulement le sexisme, mais également le racisme et le classisme » (Choffat et Martin, 2014). En somme, l'intersectionnalité permet de tenir compte des rapports de pouvoir structurels sous-jacents et de faire l'analyse de la connexion entre les systèmes d'oppression, tels que le racisme et le linguicisme.

La motivation de réaliser ce travail de mémoire s'inscrit aussi dans une perspective de justice sociale, ce qui rejoint l'essence du concept d'intersectionnalité. En effet, l'intersectionnalité fait partie d'un projet de justice sociale et comme l'affirme Bilge (2015), elle est avant tout une « *praxis* », c'est-à-dire une activité sociale pratique, une action consciente et intentionnelle accompagnée d'une connaissance théorique afin de changer les politiques et les conditions de vie. Cette articulation protestataire de l'intersectionnalité s'intéresse aux domaines et aux vecteurs de pouvoir, l'orientant *de facto* vers la justice sociale pour les groupes minorisés en luttant contre des barrières structurelles et contre des politiques qui alimentent les formes d'oppression. Elle ne se limite guère à un champ de savoirs, elle est orientée vers des actions anti-oppressives et a une vision transformatrice et émancipatrice. Elle est un savoir engagé, elle jumelle bien la théorie et la

pratique (Bilge, 2015). Dans ce cas, elle s'applique bien aux revendications des groupes multiminorités, car son ancrage est de nature militante. D'ailleurs, l'intersectionnalité est *a priori* un champ du militantisme, et plusieurs auteurs critiquent sévèrement son académisation. C'est ce que Bilge (2015) appelle le « blanchiment de l'intersectionnalité ». Pour Sirma Bilge, le blanchiment de l'intersectionnalité signifie l'institutionnalisation ou l'accaparement de l'intersectionnalité dans les sphères académiques et conséquemment, son éloignement des mouvements sociaux (Flynn et al, 2017).

Toujours dans une logique de justice sociale, l'intersectionnalité est aussi l'expression d'une mobilisation contestataire des groupes racisés. L'intersectionnalité ne devrait pas, en effet, se distancier des questions raciales comme construction sociale. D'ailleurs, c'est justement quand elle s'éloigne de la théorie critique de la race, quand elle va au-delà et sans considération de la notion de race, que le blanchiment de l'intersectionnalité prend tout son sens (Flynn et al, 2017). En d'autres mots, le blanchiment de l'intersectionnalité est aussi l'appropriation démesurée de l'intersectionnalité par les universitaires comme producteurs de savoirs intellectuels, qui produit une dépolitisation de ce concept, notamment quant à la notion de race (Flynn et al, 2017; Tlostanova, 2015). Enfin, la visée de justice sociale que prône l'intersectionnalité exige aussi la reconnaissance des privilèges dont jouit le groupe majoritaire et dominant au détriment des groupes minoritaires, des privilèges qui sont rattachés, entre autres, à la race, à la classe, au sexe, ainsi qu'à la langue et à l'accent (Collins, 2017; Lafortune et al., 2018).

En résumé, l'intersectionnalité participe à un projet de société et à une vision politique de l'indivisibilité de la justice (Pagé, 2014). Sa théorisation n'enlève pas de poids à sa dimension militante et n'invalide pas sa pertinence dans la lutte pour la justice sociale. C'est pourquoi elle reste un outil d'analyse très intéressant dans le cadre de ce travail de mémoire.

2.2 Cadre conceptuel

Dans le souci de bien canaliser nos réflexions autour de ce sujet et aussi dans l'intérêt de bien aborder la question de recherche, il convient de définir les principaux concepts qui seront employés dans la section d'analyse. Ce cadre conceptuel permet de tenir compte des caractères distinctifs et de préciser le sens des termes clés. La définition de ces concepts permet également de faire un tri, une sélection, au milieu du flot d'imprécisions que peuvent avoir certains concepts (Grawitz, 2001).

Ce travail s'intéresse aux enjeux spécifiques du linguicisme qui peuvent être des facteurs de discrimination et de stigmatisation envers des personnes francophones immigrantes et racisées dans la recherche d'emploi à Ottawa. La question de recherche qui a été posée pour discuter de ce phénomène s'énonce de la manière suivante: comment le linguicisme, c'est-à-dire la discrimination fondée sur la langue et l'accent, participe-t-il à la discrimination à l'emploi des personnes immigrantes francophones et racisées dans la grande région d'Ottawa et quels sont ses effets sur leur intégration socioéconomique ?

Le choix du terme linguicisme pourrait être techniquement remplacé par d'autres termes tels que glottophobie ou accentisme. Dans cette étude, je m'intéresse plus particulièrement à la langue et à l'accent comme vecteurs de discrimination/stigmatisation/ micro-agression. Je souhaite ainsi articuler la question de la discrimination linguistique à deux autres sources de discrimination que sont la race et le statut d'immigrant. C'est pourquoi il paraît important de définir les principaux concepts suivants : linguicisme, discrimination, stigmatisation, micro-agression, race et ses afférents.

2.2.1 Linguicisme

Le phénomène de la discrimination linguistique est fondamental dans cette étude, tout particulièrement la discrimination liée à l'accent. L'accent « se réfère à la façon distincte de parler, associée à une personne particulière ou à un groupe de personnes. Il est généralement basé sur les différences phonologiques ou de l'intonation que l'on retrouve dans des régions géographiques ou des groupes sociaux » (DeprezSims et Morris, 2010, p. 418). Pour parler de discrimination linguistique basée sur l'accent, plusieurs termes peuvent être utilisés. Par exemple, pour Blanchet (2016), le concept de glottophobie permet de porter une meilleure attention sur les discriminations linguistiques comme étant des phénomènes qui ont un impact sur les personnes. Selon l'auteur, le terme glottophobie permet d'insister sur les effets des discriminations linguistiques sur les personnes plutôt que de mettre l'emphasis sur la langue parlée (Blanchet, 2018). On peut aussi parler d'accentisme, lequel s'inscrit dans la suite du racisme, sexisme, âgisme, etc. Ce terme a été proposé par l'Office québécois de la langue française en 2016 et désigne la discrimination basée sur l'accent. L'accentisme est ainsi « l'attitude ou comportement discriminatoire qui se fonde sur l'accent avec lequel une personne s'exprime dans sa langue maternelle ou dans une langue seconde, et qui lui porte préjudice » (Office québécois de la langue française, 2017). Dans ce travail, le terme linguicisme sera privilégié parce que ce terme permet de référer à la discrimination liée à la fois à la langue et à l'accent et qu'il est celui le plus abondamment utilisé dans la littérature scientifique dans les études canadiennes. Vuckovic (2015) définit le linguicisme comme étant :

Une forme de discrimination basée sur des aspects linguistiques. Il peut être défini comme étant le traitement différentiel, injuste et préjudiciable à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes basé sur la langue dont ils parlent ou sur les façons dont ils parlent une langue donnée (Vuckovic, 2015, p. 89).

Le linguicisme est donc la discrimination basée sur la langue parlée – dans le cas de cette étude, le français – et par les manières de la parler (Jean-Pierre, 2017). Les personnes immigrantes francophones et racisées à Ottawa sont donc susceptibles de vivre du linguicisme (Bourhis et al; 2007; Mianda, 2018) du fait qu’elles s’expriment en français dans un contexte dominé par l’anglais et du fait qu’elles peuvent parler avec des accents qui diffèrent de l’accent dominant. La nuisance du linguicisme réside dans le fait que la stigmatisation associée aux accents d’un immigrant mène à une perception négative à l’égard d’autres qualités, caractéristiques et compétences (Vuckovic, 2015; Jean-Pierre, 2017; Didelot, 2019). Ainsi, il ne faut pas confondre l’accent et la compétence linguistique. L’accent, par définition, est la façon distincte de parler une langue, elle varie selon les régions géographiques, les groupes sociaux ou même les individus (Vuckovic, 2015; Didelot, 2019). Didelot (2019) va plus loin dans cette définition pour dire que l’accent comporte une dimension sociale et identitaire très importante (Didelot, 2019). Un accent à lui seul est porteur d’informations identitaires telles que l’origine de la personne, son milieu socio-économique, son éducation, etc. (Didelot, 2019). La compétence linguistique, quant à elle, est un phénomène distinct de l’accent. Elle se définit comme étant : « une structure de savoir linguistique qu’un individu maîtrise et connaît, savoir qui le rend capable de parler, de comprendre et de juger de l’acceptabilité d’une phrase » (Vivier, 1992). L’accent n’est pas le reflet de l’incompétence linguistique, même si les deux peuvent gêner la communication (Vuckovic, 2015). Des personnes peuvent avoir un niveau élevé de compétence linguistique, elles peuvent même avoir une maîtrise complète de la langue, mais conserver leur accent jugé étranger, leur accent dit non natif (Desabrais, 2010; Vuckovic, 2015; Didelot, 2019).

L’un des effets immédiats du linguicisme est l’insécurité linguistique (Didelot, 2019). Par exemple, les remarques répétées sur les différences d’accent chez les personnes immigrantes et

racisées en référence à l'accent dominant, en l'occurrence « *le québécois* », produit de l'insécurité linguistique (Desabrais, 2010). L'insécurité linguistique est en effet attribuée à la surveillance et à la correction de la langue par les personnes qui parlent avec l'accent dominant (Desabrais, 2010; Duchesne, 2018). L'insécurité linguistique n'est pas une incompétence linguistique, c'est plutôt le résultat du dénigrement des pratiques langagières. Cette dépréciation peut générer une honte dans sa façon de parler la langue, une perception personnelle d'avoir de faibles capacités langagières par rapport au groupe dominant (Noël, Beaton, 2010; Desabrais, 2010; Jean-Pierre, 2017). Une deuxième conséquence possible du linguicisme est celui d'entraver le sentiment d'appartenance et le niveau d'intégration des non-natifs (Vuckovic, 2015), qui peuvent se sentir continuellement rappelés à leur extériorité du fait de leur accent. En somme, une langue comme un accent étranger rendent plus sujet à la discrimination et à la remise en question du sentiment d'appartenance à sa communauté.

Le linguicisme est une forme de discrimination qui vise généralement les locuteurs d'une langue ou d'un accent considéré minoritaire. On parle aussi de linguicisme institutionnel « lorsqu'une majorité linguistique adopte des lois ou des règlements linguistiques qui imposent des traitements restrictifs ou injustes à des minorités linguistiques visées » (SkutnabbKangas, 2000). Dans le cadre de ce travail, le linguicisme sera étudié à la fois dans un contexte de discrimination, de stigmatisation et de micro-agression.

2.2.2 Discrimination

La notion de discrimination est un terme qui est saisi par le droit. Déjà, à l'échelle internationale, il est possible de mentionner un nombre significatif de conventions internationales qui luttent contre la discrimination. D'ailleurs, la non-discrimination apparaît comme un principe

fondamental du droit international des droits de l'Homme (Lochak, 2004). Le Pacte international sur les droits civils et politiques, qui protège toute personne contre la discrimination, stipule que : « [t]outes les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi. À cet égard, la loi doit interdire toute discrimination et garantir à toutes les personnes une protection égale et efficace contre toute discrimination, notamment de race [...] » (Art. 26). La Charte canadienne des droits et libertés, qui fait partie de la Constitution, soit la loi suprême du Canada, prohibe également toutes formes de discrimination. L'Article 15 (1) de cette loi, qui garantit le droit à l'égalité, déclare : « La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques » (Article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés). Sur le plan juridique, les personnes vivant au Canada sont protégées contre la discrimination par la Charte, par la Loi canadienne sur les droits de la personne et finalement, par les lois spécifiques à chaque province et territoire. La *Loi canadienne sur les droits de la personne* (1985) et le Code des droits de la personne en Ontario (L.R.O. 1990, chap. H.19) prévoient les motifs pour lesquels une personne ne doit pas être discriminée. Il s'agit de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la couleur, de la religion, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité sexuelle ou l'expression de genre, de l'état matrimonial, de la situation familiale, de la déficience ou le handicap, d'une condamnation criminelle qui a été purgée ou pardonnée et des caractéristiques génétiques. Finalement, sur le plan juridique, au sens de la Charte et selon la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (1985), la discrimination se définit comme « une action, un comportement, parfois une politique fondée sur un de ces motifs discriminatoires, ces motifs de distinction illicites qui

désavantagent ou excluent injustement un individu d'un avantage ou d'un service auquel il aurait autrement eu droit ».

Cela dit, le terme discrimination est polysémique puisqu'il peut désigner aussi bien une action que ses résultats (Poiret, 2010). Comme le soutient Wouter Vandenhoele : « il n'existe pas de définition universellement acceptée de la discrimination » (Vandenhoele, 2005). Cependant, il est possible de prendre comme point de départ la définition usuelle de la discrimination proposée par G. Cornu, qui semble avoir une base intéressante. En effet, la discrimination est généralement définie comme un traitement différentiel consistant à refuser à des individus des droits ou des avantages qui sont reconnus à d'autres (Cornu, 1987; Lippert-Rasmussen, 2006). Il est donc question de discrimination dès qu'on refuse à des individus ou à des groupes l'égalité de traitement qu'ils sont en droit d'espérer (Allport, 1954). De plus, la discrimination est généralement alimentée par des stéréotypes et des préjugés, de façon consciente ou non. Elle a un effet stigmatisant sur les personnes qui en sont victimes. La discrimination peut être faite de façon directe ou indirecte. La discrimination directe est la forme la plus rudimentaire, la plus flagrante, qui survient lorsqu'une personne est soumise à un traitement différent reposant sur un motif de discrimination et que ce traitement se fait de façon ouverte et avouée. Dans ce cas, elle est intentionnelle (Andrews, 1989, Altman, 2020). En revanche, la discrimination indirecte renvoie plutôt à « une personne qui adopte une conduite, une pratique ou une règle qui est neutre à première vue et s'applique également à tous, mais qui a un effet discriminatoire pour un motif prohibé sur un individu ou un groupe d'individus en ce qu'elle leur impose des contraintes non imposées aux autres » (Poiret, 2010, p. 57). Dans ce cas, la discrimination est souvent non-intentionnelle, et même parfois inconsciente.

La discrimination peut être issue d'un comportement individuel, qu'elle soit directe ou indirecte, mais elle peut aussi être systémique. Une discrimination systémique doit être comprise

comme étant « la somme d'effets d'exclusion disproportionnés qui résultent de l'effet conjugué d'attitudes empreintes de préjugés et de stéréotypes, souvent inconscients, et de politiques et pratiques généralement adoptées sans tenir compte des caractéristiques des membres de groupes visés par l'interdiction de la discrimination » (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2011).

Dans le cadre de ce mémoire, une définition qui considère la dimension systémique de la discrimination semble plus pertinente pour les visées de cette étude. Comme le soutient Robin Stryker (2001) : « la discrimination est de manière inhérente un phénomène qui se situe au niveau du groupe. C'est un comportement qui désavantage des membres des groupes minoritaires par rapport à des membres des groupes majoritaires *en raison de* leur appartenance de groupe » (Robin, 2001). Sociologiquement, la discrimination contribue au maintien et à la reproduction des rapports de pouvoirs structurels qui avantagent des groupes sociaux majoritaires au détriment des groupes minoritaires (Bereni et Chappe, 2011). Dans cette dernière définition, il est intéressant de souligner que la discrimination a un effet inégalitaire qui impose injustement des privations et des désavantages à des personnes en raison de leur appartenance à un groupe social donné.

2.2.3 Stigmatisation

Pour bien concevoir le concept de stigmatisation, il est nécessaire de comprendre l'origine du terme « stigmat ». Dans la Grèce antique, les stigmates désignaient les cicatrices corporelles infligées aux personnes qui enfreignaient certaines règles de la Cité. Ces marques corporelles constituaient un signe d'infamie qui distinguait les personnes marquées du reste de la société et avertissaient les gens « de bien » que les stigmatisés sont des contrevenants, des dangereux, des

déviant. Ainsi, les gens « pieux » sont avertis et peuvent exposer leurs mépris, leur dégoût et répandre une certaine méfiance jusqu'à déshumaniser le porteur du stigmat (Goffman, 1963; Bourguignon et Herman, 2007). Aujourd'hui, le terme stigmat a un sens plus large et s'est adapté à notre époque, il désigne « tout attribut qui jette un discrédit profond » sur celui qui le porte (Goffman, 1963. 13). Pour une définition plus complète, le stigmat est « une caractéristique associée à des traits et stéréotypes négatifs qui font en sorte que ses possesseurs subiront une perte de statut et seront discriminés au point de faire partie d'un groupe particulier; il y aura "eux", qui ont une mauvaise réputation, et " nous ", les normaux » (Croizet et Leyens, 2003, p.14). Ainsi, la stigmatisation est souvent accompagnée du phénomène de la discrimination. Le fait que les gens porteurs d'un stigmat se voient attacher un ensemble de stéréotypes négatifs à leur identité amène souvent ces derniers à être la cible de préjugés et de discriminations (Goffman, 1963). À noter que le stigmat peut être visible (le genre, la couleur de peau, l'âge, l'obésité, etc.) autant qu'il peut être invisible (l'appartenance à une religion, les troubles de santé mentale, etc.). La stigmatisation est donc un phénomène social, le produit d'une culture et d'une société données pour exposer une certaine intolérance envers ceux qui s'écartent de la norme sociale (Bourguignon et Herman, 2007). Retenons qu'aucun attribut n'est stigmatisant en soi. Goffman voit la stigmatisation comme le traitement que subit un individu en raison d'une caractéristique qui le disqualifie et l'empêche d'être pleinement accepté par la société (Goffman, 1975). L'identité de la personne qui vit la stigmatisation est altérée, car la personne est porteuse d'un attribut (le stigmat) qui est toujours péjoratif (Berjot, et al., 2008). Un élément fondamental de la stigmatisation est qu'elle réfère à des individus « qui en vertu de leur appartenance à un groupe social ou par la possession de caractéristiques particulières sont la cible de stéréotypes négatifs, sont vulnérables à un étiquetage de déviant et sont dévalués en société » (Crocker, et al., 1998, p. 505). C'est donc dans cette

perspective que la stigmatisation constitue un concept clé de cette étude, car il permet de tenir compte de la langue et/ou de l'accent étranger comme des attributs potentiellement stigmatisants, avec ceux de la couleur de peau et du statut d'immigrant, notamment. Les personnes immigrantes francophones et racisées peuvent donc vivre de la stigmatisation du simple fait de leur langue et de leur accent. En somme, dans le cadre de ce projet, la langue française et l'accent représentent des caractéristiques qui peuvent être une source de stigmatisation.

2.2.4 *Micro-agression*

Le terme micro-agression a été conceptualisé et proposé pour la première fois par le docteur Chester Pierce pour parler des micro-agressions raciales (Pierce, et al., 1977). Par micro-agression, on entend : « des échanges subtils, acerbes, souvent inconscients, qui se révèlent être des formes verbales ou non verbales de dévalorisation » (Razafi et Wacalie, 2020). Dans un milieu interculturel, les micro-agressions sont fréquentes et peuvent parfois naître d'une bonne intention et se présenter sous la forme d'un compliment ou d'une simple remarque. Dans tous les cas, la personne qui vit une micro-agression sent qu'on la renvoie à une certaine altérité et la personne peut avoir l'impression de devoir clarifier cette altérité assignée (Dumitru, 2015). À noter que l'expérience de l'altérité, qui est la rencontre de l'autre dans sa totale diversité (Abdallah-Pretceille, 1997), n'est pas mauvaise en soi. Le problème est en fait qu'une personne soumise à l'altérité doit systématiquement justifier ladite différence. Bien qu'une micro-agression puisse partir d'une bonne intention, ou soit censée témoigner d'une certaine bienveillance de la part d'un locuteur, son effet demeure négatif. Sue et ses collègues (2007) la définissent comme « des indignités quotidiennes, brèves et banales, de nature verbale, comportementale ou environnementale qui communiquent, de façon intentionnelle ou non intentionnelle, des

manquements de respect ou des insultes à l'égard d'une personne ou d'un groupe cible » (Sue et al., 2007, p. 271-286.). Les micro-agressions sont alors des formes indirectes de discrimination qui se font subtilement, soit de façon consciente ou inconsciente, et affectent généralement l'adaptation psychologique et sociale des gens qui sont issus d'une minorité raciale (Nadal et al., 2011). Le travail de Sue et ses collègues (2007) permet de catégoriser trois types de micro-agressions qui sont les micro-assauts, les micro-insultes et les micro-invalidations. Les micro-assauts sont des micro-agressions qui se font soit par le langage, soit par un comportement ostracisant, sans que l'intention de dévaloriser ne soit nécessaire. Les micro-insultes réfèrent au groupe auquel la personne appartient, ce qui peut occasionner une gêne pour l'individu, sans que celui-ci ne soit directement visé. Les micro-invalidations s'opèrent quand le locuteur banalise la réalité sociale d'un groupe ou les expériences de vie d'une personne (Michael, et al., 2017).

Dans le cadre de ce mémoire, on s'attardera au concept de *micro-agression linguistique*. Razafi et Wacalie (2020) définissent les micro-agressions linguistiques comme « des remarques insidieuses qui, du point de vue des destinataires, sont vécues comme la subordination d'expériences sociales en raison de pratiques langagières dévalorisées » (Razafi et Wacalie, 2020). Comme toute autre micro-agression, les micro-agressions linguistiques restent subtiles, mais génèrent pourtant un sentiment d'insécurité linguistique chez les locuteurs non natifs. Ces micro-agressions basées sur la langue et l'accent ont souvent des apparences trompeuses. À première vue, elles peuvent sembler valorisantes, voire flatteuses (Razafi et Wacalie 2020). Par exemple, un commentaire tel que « vous avez un très bel accent pour un Asiatique » utilise des termes positifs, mais cette phrase en apparence simple et innocente renferme des stéréotypes qui peuvent être stigmatisants pour la personne. Ainsi, les micro-agressions ne sont pas anodines puisqu'elles peuvent avoir un effet négatif et peuvent perpétuer des idéologies dominantes, tel le purisme. Les

personnes qui vivent les micro-agressions linguistiques peuvent avoir le sentiment d'être évaluées à répétition sur leur façon de parler une langue qui peut même être leur langue maternelle. Enfin, il y a une distinction à faire entre les micro-agressions linguistiques et les discriminations linguistiques. Razafi et Wacalie (2020) proposent de préférer le terme « micro-agression linguistique » lorsqu'il est question de mettre en avant le caractère banal des discriminations.

2.2.5 Race, racisme et racisation

S'intéresser à la population racisée implique au moins de préciser la conceptualisation de la notion de « race » et ses concepts afférents : racisme, racisation, racisé ou racialisé. Ce qu'il faut savoir, c'est que souvent les mots ont une histoire; les idées véhiculées à travers les mots s'insèrent dans un contexte historique précis. Pour le mot « race » dans la langue française, il faut remonter au XVe siècle. Dans la société féodale, il y avait débat sur la transmission héréditaire pour l'appartenance à la classe sociale de la noblesse, qui jouissait d'un ensemble de privilèges par droit de sang (Jouanna, 1976). Le terme s'est ensuite élargi au XVIe siècle, lors du développement de la colonisation européenne, afin de classer et hiérarchiser les êtres humains en créant des sous-groupes, des sous-espèces telles que « les nègres », « les Indiens », « les métis », « les mulâtres », « les castes » (Gayon, 2007). À la fin du XVIIIe siècle et tout le long du XIXe siècle, avec le développement des sciences naturelles, la notion de race a connu un essor théorique, notamment avec la naissance de la doctrine ou la théorie raciale (Garneau et Giraudo-Baujeu, 2018). Cette doctrine à la base voulait « classifier » les êtres humains selon leur phénotype. Cette ambition n'a cependant jamais vraiment abouti puisque d'une part, il y avait un manque de consensus sur les critères de classification à retenir (à savoir si c'est par apport à la langue, la couleur de peau, la texture des cheveux, la forme du crâne, du nez, des lèvres, etc.) (Garneau, 2019) et d'autre part,

parce qu'il n'existe tout simplement pas de races chez l'espèce humaine. En effet, sur le plan scientifique, notamment avec les avancées de la génétique (Montagu, 1997), cette entreprise de classification des humains à partir de la notion de race n'a trouvé aucun fondement scientifique et la théorie de la race a été invalidée (Garneau, 2019). Après la Seconde guerre, l'UNESCO a mené un programme d'action contre le racisme et a adopté en 1978 une conception selon laquelle la « race » est davantage un « mythe social » qu'un phénomène biologique; l'UNESCO nie alors l'existence des « races » (UNESCO, 1978). Ce discrédit des fondements biologiques de la race concernant les êtres humains rend le terme vide en soi, il est dénué de sens et est donc une fausse notion. Toutefois, il faut quand même tenir compte du caractère socioconstructiviste de la race. La race est une création humaine, elle est le fruit de certaines idées politiques, elle est une construction sociale (Garneau, 2019). La théorie raciale, bien qu'elle soit infondée, a quand même alimenté l'idéologie raciste, qui se définit comme « l'idée que des groupes humains sont inférieurs aux autres » (Garneau et Giraudo-Baujeu, 2018). Cette idéologie demeure très présente aujourd'hui. Wieviorka définit le racisme comme :

Une idéologie qui se traduit par des préjugés, des pratiques de discrimination, de ségrégation et de violence, impliquant des rapports de pouvoir entre des groupes sociaux, qui a une fonction de stigmatisation, de légitimation et de domination, et dont les logiques d'infériorisation et de différenciation peuvent varier dans le temps et l'espace. Pour qu'on puisse parler de racisme, il faut qu'il y ait d'une façon ou d'une autre, la présence de l'idée d'un lien entre les attributs ou le patrimoine - physique, génétique ou biologique - d'un individu (ou d'un groupe), et ses caractères intellectuels ou moraux (Wieviorka, 1991, p.15)

Pour Memmi (1994), le racisme est : « la valorisation généralisée et définitive, de différences, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier une agression » (Memmi, [1982] 1994, p.14-15). Pour bien comprendre et contrer le racisme, il faut être conscient du choix des mots. C'est pourquoi il faut accorder une attention particulière à la

notion de race, car elle ramène tout un héritage historique porteur de souffrances d'hier et d'aujourd'hui. Elle évoque un processus de déshumanisation qu'ont connu certains groupes. Il convient alors d'utiliser le mot « racisation » ou son synonyme, « racialisation », afin d'insister sur le caractère construit de la race (Garneau, 2019). De Rudder et al. (2000) définissent la racialisation comme un processus d'altérisation, c'est-à-dire ce qui différencie ou distingue les personnes à partir d'une construction et non pas à partir de critères considérés comme évidents, tels la langue, l'accent, la couleur de peau, la religion... Cette construction de l'autre comme différent de soi peut être faite de manière radicale ou absolue (De Rudder et al., 2000). Le processus de racisation signifie ainsi « l'extension d'une signification raciale à des relations non classifiées ou catégorisées en termes raciaux dans une phase antérieure » (Omi et Winant, 1986, p. 69).

Au Canada, pour parler des groupes racisés, on utilise souvent le terme de minorité visible. Ce terme, qui désigne les personnes racisées, est un terme juridique canadien que l'on trouve dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Selon cette loi, le terme minorité visible désigne « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche » et renvoie principalement aux groupes suivants : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe, Asiatique occidental, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais et Coréen (Statistique Canada, 2016). Dans le cadre de ce travail, le groupe visé par cette étude appartient à la catégorie dite minorité visible selon la *Loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi*. Je retiens cependant le terme de personnes racisées afin d'insister sur le caractère processuel et construit de la race (Garneau, 2019).

En somme, ce mémoire cherche à montrer, dans une perspective intersectionnelle, comment s'exprime le linguicisme dans la vie des personnes francophones immigrantes et racisées

en contexte linguistique minoritaire, quels sont ses effets sur leur processus d'intégration socioéconomique et comment elles composent avec ce vecteur d'inégalités sociales. En quoi la langue/l'accent sont-ils des marqueurs/signes/symboles de la race ou du statut d'immigrant? Comment s'articulent la langue et l'accent aux autres sources de discrimination/stigmatisation/micro-agression que sont la race et le statut d'immigrant?

3 CHAPITRE 3 – MÉTHODOLOGIE

Cette recherche s'intéresse aux personnes francophones racisées issues de l'immigration qui ont un emploi ou qui sont à la recherche d'un emploi à Ottawa. Les personnes qui ont participé à la recherche ont été sélectionnées selon les critères d'inclusion suivants : ces personnes ont immigré au Canada depuis moins de 10 années; elles habitaient à Ottawa pendant la période de recherche; elles se sont identifiées comme francophones ou comme étant plus à l'aise dans la langue française que dans la langue anglaise; elles se sont identifiées ou affirmaient être régulièrement identifiées comme appartenant à une minorité visible/racisée; elles ont un emploi ou étaient à la recherche d'un emploi pendant la période de recherche.

3.1 Approche méthodologique

Pour aborder le linguicisme basé sur la langue et l'accent comme facteurs de discrimination, une approche méthodologique qualitative est pertinente. En effet, la méthodologie qualitative est une manière naturelle d'approcher le monde, de l'interroger et de le comprendre (Paillé, 2007). Cette méthode de recherche, par son essence, est une démarche qui consiste à discuter, à reformuler, à expliquer, à théoriser une problématique ou un phénomène social (Paillé, 2007). Ainsi, dans une recherche qualitative, les mots, les témoignages et les expériences d'autrui deviennent des outils de travail. La recherche qualitative est confirmée en sciences sociales comme une méthode de recherche rigoureuse. Les données de la recherche peuvent être recueillies entre autres par des entretiens, des notes d'observations ou notes de terrain, des collectes de documents ou des questionnaires (Demoncy, 2016). Cette approche permet ainsi de privilégier des expériences personnelles et prend en compte le vécu des gens pour répondre à une problématique

sociale importante. Cette recherche a eu recours à un questionnaire d'entretien afin de faciliter le partage des participants (Voir annexe 2).

3.2 Limites de l'approche qualitative

Il convient de rappeler que le choix d'une approche méthodologique, qu'elle soit qualitative ou quantitative, a des avantages et des limites dépendamment de la recherche en question (Péladeau, & Mercier, 1993). Bien que les deux méthodes ne s'opposent pas, et sont plutôt complémentaires, chacune d'elles ne convient pas à tous les sujets de recherche. Il est donc important de considérer la méthode la plus appropriée selon la nature de la question de recherche (Aubin-Auger et al., 2008). Dans le cas présent, l'approche qualitative s'est avérée avantageuse pour plusieurs raisons. En effet, c'est une approche compréhensive des phénomènes non mesurables ou quantifiables, comme c'est le cas pour le vécu du linguicisme. Elle permet de comprendre et d'expliquer de façon rationnelle une réalité de la vie (Aubin-Auger et al., 2008). Elle permet aussi d'explorer les sentiments, les émotions, les vécus, les comportements, les expériences personnelles des gens (Aubin-Auger et al., 2008). Toutefois, il faut reconnaître aussi les limites de cette approche, par le fait même les limites de cette recherche. En effet, l'approche qualitative ne pourra pas permettre de fournir des données valides et fiables susceptibles d'être généralisées (Aubin-Auger et al., 2008). Ainsi, les résultats qui ont été obtenus doivent être interprétés avec précision tout en tenant compte du fait qu'ils ne sont pas représentatifs de la population. Cependant, la méthode qualitative offre quand même des moyens pour analyser le problème et permettre d'avoir une vision de l'intérieur des effets du linguicisme dans la vie des personnes immigrantes francophones et racisées.

3.3 Échantillon et stratégies de recrutement

La recherche étant de nature qualitative, l'échantillon a été limité à un nombre de 4 à 5 participants. En effet, dans une recherche qualitative, le but n'est pas d'avoir une représentation moyenne de la population, mais plutôt d'avoir un échantillon d'individus qui ont eu une expérience commune pour que leur réalité devienne le sujet d'analyse (Borgès Da Silva, 2001). L'objectif du recrutement était d'avoir un échantillon pouvant faciliter la compréhension du phénomène social étudié. Ainsi, quatre personnes ont finalement participé à cette recherche, dont trois femmes et un homme. La recherche nécessitant la participation des personnes, j'ai eu donc besoin un certificat d'approbation éthique. Ce dernier m'a été délivré par le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'Université d'Ottawa (Voir Annexe 1.)

Le recrutement des personnes participantes a été fait à travers deux organismes communautaires situés dans la ville d'Ottawa qui offrent des services en français d'aide à l'emploi aux personnes immigrantes. Il s'agit du Centre des services communautaires Vanier et du Centre de ressources communautaires Rideau-Rockcliffe. Ces deux milieux ont été les seules sources de recrutement parce qu'ils sont deux milieux francophones et offrent des services exclusifs aux personnes immigrantes, ce qui cadrerait bien avec l'orientation de cette étude.

Les deux organismes ont accepté de faire suivre ma lettre d'invitation à participer à la recherche aux personnes qui utilisent leurs services. Les personnes intéressées ont communiqué directement par téléphone avec moi, sur une base volontaire. Trois personnes ont répondu à l'appel à travers ces deux organismes. Il a ensuite été nécessaire de faire jouer les réseaux de connaissance des participants, suivant la méthode « boule de neige », afin de recruter une dernière personne participante.

Une fois le premier contact établi, je me suis assuré que les personnes intéressées correspondaient bien aux critères d'inclusion. Toutes les personnes qui ont pris contact avec moi ont été admissibles selon les critères d'inclusion. Le recrutement devait s'appliquer selon le principe du premier arrivé, premier servi, mais je n'ai pas eu besoin d'y recourir puisque seulement quatre personnes se sont manifestées.

3.4 Cueillettes de données

Dans le cas de ce sujet de recherche, l'entretien a été la démarche utilisée pour la cueillette de données. En effet, l'entretien est un des outils d'investigation prioritaires dans la recherche qualitative (Demoncy, 2016). Cette technique de collecte de données est pertinente pour ce sujet parce qu'elle permet de prendre en considération le mode de pensée des personnes interrogées, de connaître leurs points de vue sur la question du linguicisme et de mettre en évidence leurs expériences (Blanchet & Gotman, 2006).

3.5 Consentement libre et éclairé des participants

Avant l'entrevue individuelle, le formulaire de consentement a été envoyé à chaque personne par courriel afin que les participants puissent en prendre connaissance. Le jour de l'entretien, il a été demandé un consentement oral enregistré au début de l'entretien. À cette occasion, le caractère volontaire de l'étude a été rappelé et il a été précisé à chaque participant la possibilité de se retirer de l'étude à tout moment, sans avoir à se justifier ni à subir de répercussions négatives, et de voir les informations recueillies effacées sur demande. J'ai également expliqué aux participants qu'ils pouvaient choisir de ne pas répondre à certaines questions posées pendant le processus de collecte de données. Ainsi, compte tenu du fait que le recrutement a été fait sur

une base volontaire et que les participants ont été informés du caractère anonyme et confidentiel de la collecte de données ainsi que de leur droit de se retirer de la recherche, il était alors assuré d’obtenir le consentement libre et éclairé de la part des participants.

Enfin, dans le cadre de cette recherche, les participants ont révélé des renseignements personnels au sujet de leur expérience. Durant les entretiens, tout a été mis en œuvre afin de minimiser les risques d’inconfort émotionnel lorsque les participants discutaient de certains thèmes qui peuvent être délicats. À la fin de chaque entrevue, je me suis assuré que chaque participant reçoive une liste de ressources auxquelles faire appel en cas de besoin.

3.6 Mesures sanitaires

Compte tenu du contexte de la pandémie COVID-19 et des lignes directrices de l'Université d'Ottawa interdisant la recherche en personne en raison de ladite pandémie, la collecte de données s’est effectuée de façon virtuelle, c’est-à-dire par téléphone ou par vidéo-conférence (Zoom, Teams), selon le choix du participant. Tous les participants ont choisi le téléphone comme moyen de communication. Les entrevues étaient d’une durée moyenne de 40 minutes et ont été enregistrées à l’aide d’un magnétophone avec l’accord de chaque participant. Il leur a été demandé de s’isoler autant que possible, de façon à pouvoir partager avec aisance leur expérience.

3.7 Analyse des données

Il convient certainement de faire le point sur la manière dont les données recueillies ont été analysées. Pour Miles et Huberman (2003), l’analyse des données en recherche qualitative peut se résumer en trois principales activités : la condensation des données, la présentation des données et l’élaboration ou la vérification des conclusions (Miles & Huberman, 2003). La condensation des

données se rapporte à l'ensemble des processus de sélection, de simplification, d'abstraction et de transformation des données brutes sur le sujet de l'étude. Dans ce travail, la condensation des données regroupe les étapes suivantes : la revue de littérature, le choix du cadre théorique pouvant embrasser le sujet, la méthodologie et la collecte des données au moyen d'entrevues semi-dirigées. Ces différentes tâches cheminent vers l'analyse des données, faisant de la condensation des données et de l'analyse deux activités indissociables (Miles & Huberman, 2003). Ensuite, la présentation des données est l'étape de l'activité analytique qui exige un assemblage organisé des informations obtenues lors des entretiens afin de tirer des conclusions et d'apporter des éléments de réponses à la problématique (Miles & Huberman, 2003). Dans cette étape, il a été important de synthétiser les informations les plus pertinentes issues des entrevues pour mettre en lumière la manière dont s'exprime le linguisticisme dans la vie des personnes interrogées et ses répercussions. Enfin, la vérification des résultats est une étape importante de l'analyse, car elle permet de vérifier au fur et à mesure si les résultats de cette recherche cadrent bien avec les résultats de la revue de littérature et d'en faire ressortir les différences. Cette partie consiste à tester la plausibilité des données, de vérifier si elles sont solides et valides, de vérifier si elles sont conformes à d'autres résultats des études précédentes (Miles & Huberman, 2003). Ainsi, dans cette recherche, l'analyse des données se base principalement sur une méthode de comparaison.

4 CHAPITRE 4 – ANALYSE ET DISCUSSION

À présent, il convient de mettre en exergue l'expérience des personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche. Cette partie permettra de présenter les résultats obtenus lors de la collecte des données et de les utiliser aux fins d'analyse. Ces résultats seront présentés à travers les thématiques qui ont été les plus développées par les participants de la recherche. Les résultats seront finalement analysés et discutés en fonction de la revue de littérature et du cadre théorique.

4.1 Identité francophone et rapport à la langue française

Conformément au principe de confidentialité évoqué à partir de la méthodologie, les personnes participantes sont nommées par des noms fictifs et les pseudonymes suivants ont été choisis : Martine, Jasmine, Camille et Marco.

Ces personnes viennent de pays différents : deux sont originaires d'Haïti, l'une vient du Congo et l'autre du Burkina Faso. Dans cette première partie, l'intérêt est de brosser un portrait de chacune de ces personnes et de détailler leur rapport à la langue française. Par l'entremise de cette présentation, je mettrai en lumière l'intersection des diverses identités qui caractérisent chacun des participants.

Martine est d'origine congolaise et elle habite au Canada depuis maintenant neuf ans. Depuis qu'elle a déménagé au Canada, elle a toujours habité en Ontario, et plus précisément à Ottawa. Elle a immigré avec sa famille à titre de résidente permanente. Martine a pour langues maternelles le français et le swahili, mais elle a fait toute sa scolarité en français. Il va sans dire qu'elle se voit comme une personne francophone. Martine exerce la profession d'infirmière depuis maintenant cinq ans et travaille dans un milieu francophone. Bien que le français soit la langue requise par son employeur en raison du fait que ce milieu de travail a pour vocation d'offrir des services en français, l'anglais reste la langue qu'elle utilise le plus souvent au travail. Elle affirme

toutefois que malgré cette prédominance de l'anglais dans son milieu de travail, le français est sa langue préférentielle puisqu'il s'agit de sa langue maternelle.

Jasmine est née en Haïti et elle a immigré au Canada en janvier 2014. Elle est venue au Canada à l'âge de 17 ans avec les membres de sa famille comme résidente permanente. À son arrivée au Canada, elle a habité dans un premier temps en Alberta, plus précisément à Edmonton. Elle a ensuite déménagé dans la capitale nationale pour étudier en français à l'Université d'Ottawa. Jasmine déclare avoir pour langues maternelles le français et le créole haïtien. Elle a fait l'ensemble de ses études en français dans sa langue maternelle. Martine a un baccalauréat en sciences sociales et travaille dans un poste de gestionnaire dans une maison de longue durée francophone à Ottawa, depuis maintenant deux ans. Elle se dit chanceuse de pouvoir utiliser le français comme langue de travail. Elle l'utilise aussi couramment dans sa vie de tous les jours, car ses proches et ses fréquentations sont en majorité des personnes francophones.

Marco est un jeune homme d'origine haïtienne qui est arrivé au Canada depuis presque 10 ans. Depuis qu'il a déménagé au pays comme résident permanent, il a toujours habité dans la région d'Ottawa. Il est arrivé ici à l'âge de 16 ans. Le choix de venir habiter dans cette ville était donc le choix de ses parents. Selon lui, s'il avait eu le choix, il aurait préféré aller vivre au Québec, car la communauté francophone y est majoritaire. Ainsi, il n'aurait pas eu la pression d'apprendre l'anglais, un apprentissage qui, selon lui, a rendu plus difficile son intégration. Ses parents l'ont toujours assuré qu'Ottawa était une bien meilleure ville, parce qu'elle est plus calme et plus propice à la vie familiale que Montréal, qui selon eux aurait « mauvaise réputation ». Selon ses parents, Montréal est reconnue pour être une ville où il y a beaucoup de criminalité et de discrimination envers les Noirs. Ses parents soutenaient qu'Ottawa était exemptée de ces enjeux, c'est pourquoi ils ont choisi de s'y installer. Marco a deux langues maternelles, à savoir le créole haïtien et le

français. Il a fait l'apprentissage de l'anglais à l'âge adulte. Marco a un baccalauréat en sciences sociales, il a toujours étudié en français et il a toujours travaillé dans des milieux qui offrent des services en français. Pour Marco, le français occupe une place très importante dans sa vie parce que c'est sa langue d'éducation depuis l'école primaire. Qui plus est, c'est la langue qu'il utilise au travail. Enfin, il affirme avoir développé un sentiment d'appartenance très fort à la communauté francophone d'Ottawa. Entre l'anglais et le français, il se sent largement plus confortable avec la langue française.

Camille a immigré au Canada en 2014 depuis le Burkina Faso comme étudiante internationale. Elle a immigré seule à l'âge de 20 ans et elle a toujours habité à Ottawa. Elle est très fière de son choix parce qu'elle trouve que cette ville offre des opportunités de carrière intéressantes dans les deux langues officielles du pays. Camille parle couramment trois langues : le moré et le français, qui sont ses deux langues maternelles, et ensuite l'anglais. Elle se sent plus à l'aise de communiquer en français et elle travaille présentement en français. Cependant, elle affirme que c'est intéressant de pouvoir évoluer dans les deux langues, le français et l'anglais. Elle est contente de pouvoir continuer à parler sa langue maternelle dans un pays étranger et de l'utiliser autant dans sa vie personnelle que professionnelle. Elle apprécie l'opportunité d'avoir appris la langue anglaise, car il s'agit à ses yeux d'un atout pour assurer sa pleine intégration sociale et professionnelle. Elle a d'abord fait des études en biopharmaceutique, puis elle a choisi les sciences infirmières afin d'élargir ses opportunités d'embauche. Elle travaille actuellement comme infirmière, à la fois en français et en anglais, depuis maintenant un an.

4.2 Intersection des identités et appartenance sociolinguistique

D'après cette brève présentation des participants, il est important d'étayer le croisement entre plusieurs identités. Ces personnes ont toutes évoqué leur statut de personnes immigrantes et se sont identifiées comme natives d'un autre pays francophone. Elles reconnaissent toutes que leur identité linguistique est francophone même si cette identité n'exclut pas la présence d'une autre langue maternelle. De plus, elles sont conscientes de leur situation de minorité linguistique au sein de la capitale nationale à titre de francophones. En outre, elles notent être doublement aliénées en raison de leur ethnicité. Elles se trouvent confinées malgré elles à la case de minorité visible. En effet, dans leur quotidien, avant même d'avoir ouvert la bouche et de donner lieu à des remarques linguistiques, elles constatent dans le regard de l'autre qu'elles sont identifiées comme Noires et donc comme différentes, et que ces traits distinctifs peuvent être sources de discrimination.

La nature multidimensionnelle de l'identité n'est donc point à négliger. D'une part, l'appartenance à un groupe ethnique est un des éléments fondamentaux de l'identité. D'autre part, le fait d'être francophone est une caractéristique identitaire très forte à partir de laquelle les personnes se définissent en tant qu'individus et en tant que membres d'une communauté. L'appartenance à la francophonie prend racine dans leur histoire et occupe une place importante dans leur vie quotidienne, en influençant leur réalité sociale et en affectant leur vie tant au niveau personnel que professionnel.

En somme, le sentiment d'appartenance à la communauté francophone est un élément identitaire important chez les participants de cette étude. La langue est de toute évidence un vecteur d'intégration important pour les personnes immigrantes. La langue française peut clairement orienter le milieu de vie, le choix de vie et de carrière des immigrants francophones au Canada. C'est précisément le propos de Jasmine : « J'ai déménagé à Ottawa parce que je voulais venir

étudier dans une université francophone. L'Université d'Ottawa est une université bilingue, je voulais être dans une école francophone et anglophone pour pratiquer [les deux langues officielles] ». Camille, en tant que francophone, admet que la langue est un facteur considérable dans son choix du lieu de résidence. Elle est consciente du bilinguisme au Canada et avance ce qui suit :

L'aspect linguistique a été vraiment déterminant dans ma décision de vivre à Ottawa. Je ne voulais pas vivre dans une ville qui ne me permettrait pas de pratiquer dans les deux langues. J'aime bien évoluer dans les deux langues, je veux utiliser ma langue maternelle dans toutes les sphères de ma vie et en même temps, je veux aussi perfectionner mon anglais, augmenter mes chances d'avoir de meilleures opportunités. Disons que le français c'est ma langue de cœur et l'anglais la langue professionnelle : les deux sont importantes pour moi.

À Ottawa, les francophones semblent ressentir le besoin d'être également anglophones, sans pour autant que cela ne ternisse leur identité francophone et leur sentiment d'appartenance à la communauté francophone :

Ma langue préférentielle est le français étant donné que c'est ma langue maternelle. Définitivement, je dirais que je suis plus compétente en français, quand je communique en français, j'ai une meilleure confiance, mais en anglais j'ai encore certaines difficultés. Dans mon travail actuel, je suis contente que mes interactions se fassent plus souvent en français qu'en anglais. Je veux dire aussi, si j'ai le choix de communiquer en anglais ou en français, je choisirai le français, naturellement (Camille).

Ces propos de Camille illustrent que la communauté francophone ne devrait pas s'affaiblir si les francophones parlent aussi l'anglais. Il n'est guère nécessaire de choisir entre l'une ou l'autre, au contraire la maîtrise de ces deux langues assure une meilleure intégration sociale : « chercher à perfectionner mon anglais ne m'éloigne pas de la communauté francophone. Je suis fière d'être francophone et de pouvoir continuer à progresser en français, ici à Ottawa ».

Ce qui apparemment pose un problème pour la francophonie et pour les francophones, c'est quand les francophones sont obligés de se détacher de leur propre langue afin d'avoir plus d'opportunités sur le plan social. Il semblerait en effet que pour certaines des personnes

rencontrées, il a été avantageux, dans une province majoritairement anglophone, de favoriser la langue anglaise au détriment du français. L'expérience de Jasmine va en ce sens :

Je préfère l'anglais présentement, parce que j'ai dû apprendre l'anglais quand je suis arrivée à Edmonton. C'est une ville très anglophone, il n'y a que quelques écoles francophones. Même dans les écoles francophones, la plupart des gens parlaient l'anglais, à l'église, quand on fait le shopping, etc. J'ai dû apprendre l'anglais. C'est donc pour cela, lorsque je suis arrivée à Ottawa, je pense que j'ai perdu un peu mon français parce que j'ai dû apprendre l'anglais à un si jeune âge pendant que j'apprenais encore une autre langue. Selon moi, puisque l'anglais est très facile à comprendre, à apprendre, je me sens plus à l'aise en anglais.

Dans cet énoncé, on peut questionner le caractère « facile » d'apprendre l'anglais. Est-ce que l'anglais est plus facile parce que simplement c'est la langue de la majorité, et donc plus facile de le pratiquer et de l'approprier? Autrement dit, si une personne immigrante s'installait au Québec, province majoritairement francophone, trouverait-elle le français plus facile à apprendre que l'anglais ? Dans tous les cas, l'expérience de Jasmine démontre que dans une province très majoritairement anglophone comme l'Alberta, la langue anglaise exerce une grande influence sur les personnes francophones issues de l'immigration. C'est donc par nécessité d'intégration sociale que le français est parfois délaissé par les francophones. L'enjeu des minorités francophones est justement de maintenir ce seuil critique au-delà duquel, si on ne lutte pas pour le maintien du français comme langue d'usage, il deviendra plus facile d'adopter d'emblée l'anglais.

De fait, il semble attendu que les personnes qui vivent à Ottawa ont une aisance à s'exprimer en anglais. Dans la recherche d'emploi, on exige souvent aux francophones d'être bilingues, alors que ce n'est pas nécessairement le cas pour les anglophones. Cette réalité peut favoriser le phénomène d'insécurité linguistique pour les personnes issues d'une minorité linguistique. Or, pour les personnes rencontrées, être bilingue est certainement une compétence mais le fait d'être non bilingue ne devrait aucunement ternir leurs compétences professionnelles. C'est ce que Martine met en lumière : « Je ne vais pas dire que je suis plus compétente en français,

parce que la compétence n'a pas de lien avec la langue dont on parle. Je dirais que je suis plus à l'aise à communiquer les informations en français ». Pour elle, il ne faut pas perdre de vue que la langue est avant tout un moyen de communication et qu'elle ne devrait pas s'insérer d'emblée dans le domaine du savoir et de la compétence.

4.3 Formes d'expression du linguicisme en milieu francophone minoritaire

Le linguicisme semble se manifester sous diverses formes dans la vie des participants à cette recherche. Parfois, il peut s'agir d'un comportement direct. Par exemple, une personne peut ouvertement chercher à dégrader la langue ou l'accent d'une autre personne, ou encore un individu dévalorise la langue d'une minorité et la manière dont certaines personnes peuvent parler une langue donnée. Ces personnes sont parfois sujettes à la moquerie, comme ce fut le cas de Camille : « il y a même parfois des gens qui rient de la façon dont je dis quelque chose ou de la façon que je prononce quelque chose en français ». Ces comportements moqueurs sont empreints de stigmatisation, ils ridiculisent et humilient la personne. Le linguicisme peut se montrer aussi très subtil, par exemple : « vous parlez bien le français pour un immigrant ». Néanmoins, il peut affecter tout aussi négativement qu'une agression directe. À Ottawa, pour les personnes francophones immigrantes et racisées, le linguicisme peut être vécu dans toutes les sphères de la vie.

4.3.1 Linguicisme « externe » : le désavantage du français sur un marché du travail majoritairement anglophone

Le linguicisme basé sur la langue signifie, en contexte francophone minoritaire, que les personnes qui parlent le français sont défavorisées par rapport à celles qui parlent l'anglais. Il se fait grandement ressentir au niveau structurel. La prédominance de l'anglais est indéniable dans

les services offerts, que ce soit dans les commerces ou les services de l'État. Cette réalité sociale réduit l'égalité des chances entre un anglophone et un francophone. Cette iniquité est surtout remarquable dans la recherche d'emploi. L'expérience de Martine ne peut pas laisser indifférent :

J'ai eu beaucoup de difficulté à trouver un emploi, beaucoup de difficulté, parce que les endroits francophones sont limités. On a l'Hôpital Montfort qui est francophone dans la région et on n'a pas d'autres. Puis on a des soins longue durée francophones [...]. Je sais que si jamais je ne passe pas l'entrevue dans ces places-là, trouver un emploi, ça allait être très difficile pour moi. Heureusement, j'ai décroché un emploi dans l'un de ces établissements de soins de longue durée. Je n'ai jamais eu d'appel de Montfort. Puis j'ai appliqué à l'Hôpital Général parce que j'ai dit dans mon CV, je disais toujours que je parle français, puis l'anglais était intermédiaire. Puis j'ai appliqué dans plusieurs endroits anglophones. Aussi, je n'ai jamais reçu d'appel. Je pense que c'est parce que dans mon résumé, c'était dit que je parle français et l'anglais intermédiaire, je n'ai même pas eu de chance d'entrevue. Puis j'ai gradué en 2015, tout le monde sait comment c'est important les infirmières, on en a vraiment besoin dans la communauté. J'ai trouvé un emploi en 2016, j'ai dû continuer à travailler à Subway, jusqu'à ce que je change dans mon CV [que] je parlais l'anglais puis c'est à ce moment-là, j'ai commencé à trouver des appels.

Dans cet extrait d'entretien, il est possible de remarquer que les chances d'entrevue diminuent quand la personne indique dans son curriculum vitae qu'elle parle l'anglais à un niveau intermédiaire. Selon Martine, les chances d'être appelée pour une entrevue augmentent quand la personne ne précise pas son niveau d'anglais. Ce qu'elle a voulu appuyer une seconde fois durant l'entretien : « Dans mon CV aussi, je disais que je parle l'anglais, comme je viens de vous dire, intermédiaire. Je n'avais même pas la chance de passer une entrevue. [...]. C'est quand j'ai mis que je parle anglais, je parle français, je suis bilingue, c'est à ce moment-là qu'on m'a appelée pour m'accorder une entrevue ». Pour avoir de plus grandes chances sur le marché de l'emploi à Ottawa, l'anglais doit donc être un acquis, sinon les chances diminuent drastiquement. En effet, Camille mentionne une expérience semblable :

En matière d'emploi, mon expérience d'emploi n'a pas du tout été facile, au début je ne pouvais pas trouver de l'emploi parce que je ne parlais que

français dans une ville dite bilingue, mais en réalité la ville est largement plus anglophone. [...]. J'avais toujours mis dans mon CV que je suis bilingue et je mets que je parle français avancé et anglais intermédiaire. Je n'avais pas eu beaucoup d'appels, mais j'ai remarqué que quand je mets seulement bilingue sans mentionner le niveau d'anglais, je recevais alors beaucoup plus d'appels pour des emplois.

Aussi, Camille ajoute-t-elle : « Je me suis débrouillée à parler l'anglais dès mon arrivée à Ottawa, car de très tôt, je me suis rendu compte que parler seulement français peut être un handicap, ici, à Ottawa. Même si on dit que c'est une ville bilingue, ce n'est pas vrai. Sans l'anglais, c'est vraiment difficile de s'en sortir ». En tant que personne francophone qui vit à Ottawa, Camille a ressenti cette obligation d'adopter la langue anglaise afin d'avoir plus d'opportunités au niveau professionnel.

Dans ce même ordre d'idée, Jasmine affirme : « J'ai appliqué pour l'Université d'Ottawa. Je n'ai pas vraiment pensé à appliquer pour une école francophone au Québec. Je voulais avoir les deux langues pour avoir plus d'opportunités dans le pays ». À Ottawa, le bilinguisme est un atout incontestable. Marco, de son côté, en se basant sur son expérience dans la recherche d'emploi, pense que parler seulement français à Ottawa peut nuire à l'obtention d'un emploi de qualité. Il soutient que : « quand tu habites ici et que tu évolues dans la région d'Ottawa, c'est difficile, quand tu es francophone, de trouver un emploi. Et le peu d'emploi qu'il y a pour les francophones, la majorité demande des compétences et [d'avoir] des contacts aussi ». Ainsi, d'un point de vue structurel, le linguicisme basé sur la langue amène les francophones à rencontrer plus de difficultés dans la recherche d'emploi que les anglophones. En effet, dans le reste du Canada, à l'exception du Québec, Bourhis et Carignan (2010) précisent que « la discrimination suscitée par la langue et l'accent est surtout vécue par les francophones (68 %), et moins par les allophones (39 %) et les anglophones (25 %) » (Bourhis et Carignan, 2010).

À Ottawa, le français semble donc être insuffisant sinon pour s'en sortir économiquement, du moins pour bien évoluer professionnellement. Pour les personnes immigrantes racisées à Ottawa, leur apprentissage de l'anglais semble plus que nécessaire sinon les chances d'obtenir un emploi diminuent considérablement. On ne peut en dire autant pour la langue française, qui semble optionnel : un atout certes, mais nullement une nécessité. Cela laisse penser que si l'une des langues devait seconder, mieux vaut que cela soit le français, car selon les exemples mentionnés plus haut, il y a un net désavantage si le niveau de l'anglais n'est pas excellent. Jasmine affirme ceci : « la plupart du temps, mon CV est en anglais et j'ajoute le français comme une langue seconde. Je pense que la plupart du temps, les gens m'appellent parce que je parle l'anglais ». Le partage suivant venant de Camille illustre très bien les défaillances systémiques permettant au linguicisme basé sur la langue de persister. La remarque suivante, faite par l'une des professeures de l'Université d'Ottawa à une amie proche de Camille, quand elles étaient étudiantes en sciences infirmières, en témoigne. La professeure avait alors dit, selon les mots de Camille :

Si vous ne parlez pas l'anglais, vous n'allez pas pouvoir survivre ici à Ottawa, même à Montfort qui est un hôpital francophone, vous n'allez pas trouver de l'emploi parce qu'il faut parler l'anglais pour même postuler à Montfort. [...]. Si tu ne parles pas l'anglais, tu ne vas pas réussir ce stage.

Camille raconte que son amie, qui faisait son stage en sciences infirmières, avait dû se retirer du stage et compromettre la suite de son programme à cause de la langue. Pourtant, elle était bien une étudiante dans un programme en français.

Ce linguicisme lié à la langue française ne sévit pas seulement dans l'accès à l'emploi, mais aussi dans l'accès aux services essentiels. Si l'on considère le cas de Martine :

En tant que personne francophone, j'ai beaucoup de difficulté à trouver des services en français à Ottawa. Malgré qu'on dise toujours que c'est une ville bilingue, moi personnellement, je ne trouve pas vraiment les services en français, même pour trouver un médecin de famille. Jusqu'à présent, je

recherche un médecin de famille qui parle français, je n'arrive pas. Je fonctionne toujours avec quelqu'un qui parle qu'en anglais. Puis, même à l'hôpital, parfois il n'y a pas d'infirmières qui parlent français. Même si tu vas à l'Hôpital Général d'Ottawa, qu'on [dit être] un hôpital bilingue, il y a beaucoup d'infirmières qui parlent seulement l'anglais puis c'est très difficile pour moi. C'est difficile dans tous les sens !

Pourtant, les services publics en français en Ontario sont censés être garantis par la loi. Les expériences vécues par les personnes rencontrées suggèrent plutôt une application évasive de la loi sur les langues officielles dans la province. Martine se sent particulièrement touchée par cette situation. Pour elle, le manque de services en français est un problème social : « J'aimerais bien que les francophones trouvent des services en français, surtout des services de santé, des services bancaires. Ce sont des affaires très importantes, car il y a des décisions qu'on prend, on signe des papiers et on ne comprend pas vraiment, et on n'est pas trop à l'aise dans la langue qu'on nous parle ». Les personnes rencontrées se plaignent d'un déséquilibre systémique entre l'anglais et le français. Ces francophones sont donc victimes d'un dysfonctionnement structurel malgré l'existence des lois qui sont censées les protéger à travers leur langue. Dans le passé, les Franco-Ontariens se sont longuement battus pour assurer le respect de la langue française et les droits des francophones. Aujourd'hui, la lutte n'est pas terminée et il faut continuer à défendre la pérennité et le respect de la langue française. Martine affirme qu'elle se sent mal pour les francophones à Ottawa :

Si vous parlez seulement le français [...] à Ottawa, c'est comme un moins, comme on dit souvent. Il faut vraiment parler l'anglais, parce que vous allez avoir beaucoup de difficulté à trouver des services convenables en français [...] Même en Santé publique, avec la Covid-19, parfois l'infirmière qui va vous appeler pour vous expliquer comment vous isoler ne va pas parler en français avec vous, même si vous dites que votre langue de préférence c'est le français.

L'expérience de Martine démontre que le système n'est pas adapté pour les francophones et qu'il produit des inégalités et des injustices. Cela est souvent perçu comme un manque de considération

de la part de la majorité anglophone par rapport à la minorité francophone.

Finalement, le linguisticisme semble avoir un impact sur les choix de carrières des personnes immigrantes et racisées. Camille rapporte :

J'ai décidé de faire des études en sciences infirmières parce que je sais que c'est un domaine qui nécessite beaucoup de personnes, je savais que les gens n'allaient pas miser sur mon accent ou ma langue, mais plutôt sur mes compétences en tant qu'infirmière.

L'expérience de Marco abonde en ce sens : « dépendamment ce que tu fais comme travail, les gens s'attendent [à ce] que tu t'exprimes d'une certaine manière. Parfois, quand la personne qui parle a un accent, il y a des remarques qui vont ressortir, qui peut te faire sentir comme inférieur et pas bien éduqué, alors que ça n'a pas vraiment rapport ». Dans ce cas, il paraît que l'accent a un impact plus ou moins important en fonction du type d'emploi. Camille parle des ajustements qu'elle a dû faire pendant des entrevues : « J'ai déjà l'impression de devoir m'arranger pour mieux parler dans une entrevue [...]. Parfois, essayer de bien parler permet aux gens de vous respecter, donc je fais de mon mieux à bien parler avec un accent plus intellectuel, plus sérieux ».

En résumé, le fait de parler français pour la population immigrante à Ottawa est une source de discrimination au sein d'un système a priori bilingue, mais qui donne, dans les faits, préséance à l'anglais. Nos participants en ont vécu les revers dans leur parcours académique, dans leur recherche d'emplois et dans l'accès aux soins de santé.

4.3.2 Linguicisme « interne » : quand l'accent, les communications écrites et les expressions dérangent

Nous avons constaté que le linguicisme peut se manifester d'une langue à une autre en établissant une relation inégalitaire entre deux langues officielles. C'est le cas à Ottawa où l'anglais, qui est parlé par une majorité, est nettement plus valorisé par rapport à la langue française, qui malgré sa légitimité légale n'arrive pas à offrir les mêmes avantages aux francophones. Le linguicisme peut toutefois se manifester également à l'intérieur d'une même langue, en faisant une distinction sur la façon dont la langue est parlée. Les accents et les expressions varient en effet d'un groupe francophone à l'autre. La communauté francophone à Ottawa se caractérise par une grande diversité ethnoculturelle où se côtoient nombre d'accents différents. Les immigrants racisés sont minoritaires dans la province en générale et aussi parmi les francophones qui constituent déjà un groupe minoritaire. La « majorité dans la minorité » (les francophones non issus de l'immigration et non racisés) semble ainsi considérer son accent comme celui de référence. Ce phénomène de hiérarchisation des accents génère de la discrimination. La hiérarchisation des accents semble amplifier la discrimination et la stigmatisation de certains francophones, notamment ceux qui sont immigrants et racisés. Si ne pas parler l'anglais comme langue de la majorité est manifestement un désavantage social pour ces personnes, il se trouve que de ne pas avoir l'accent dominant en langue française les désavantage également. Le linguicisme basé sur l'accent est effectivement un facteur d'exclusion à l'intérieur même de la communauté francophone, ce qui nuit doublement aux francophones immigrants et racisés. C'est ici que l'intersectionnalité permet de comprendre comment les personnes immigrantes sont exposées à une réalité qui leur est particulière.

Par exemple, en raison d'un accent jugé différent, les gens ont tendance à catégoriser les personnes lors des premiers contacts. Nos participants ont partagé leur irritation venant de la

sempiternelle question « d'où viens-tu ? ». Cette question sous-entend que la personne est forcément étrangère, créant une distance, une distinction, une exclusion. Cette question survient généralement lors des premières minutes d'une première conversation avec une personne immigrante. Or, cette question semble beaucoup se baser sur l'accent, notamment sur les accents qualifiés d'étrangers. L'expérience de Martine nous permet de comprendre ce qui peut facilement être considéré comme une intrusion et une microagression :

C'est une question qu'on ne pose pas aux autres. Une fois que tu ouvres ta bouche, tu parles, je ne peux pas dire ça, parce que je suis Noire, parce qu'il y a d'autres Noirs qu'on ne pose pas ces questions, mais on va te dire directement d'où tu viens [en raison de] mon accent. Les autres, même s'ils sont Noirs, s'ils sont nés ici, ils ont l'accent franco-ontarien, on ne leur demande pas d'où ils viennent. Moi on me demande souvent. C'est rare que quelqu'un ne me demande pas d'où je viens.

Martine n'a que des incompréhensions par rapport à cette remarque, car elle se demande : « je ne comprends pas pourquoi cette question doit venir à chaque fois que je parle. Je [me demande] pourquoi ils me disent ça, c'est parce qu'ils voient que je parle différemment. Ça me frustre parfois que les gens me demandent d'où tu viens, une fois que je commence à parler. Pourtant, on ne le demande pas à tout le monde ». Malgré les intentions tout à fait amicales et cordiales qui peuvent accompagner cette question, elle peut néanmoins déranger la personne qui la reçoit, ce qui est typique des micro-agressions (Razafimandimbimanana et Wacalie, 2019). Martine se sent donc particulièrement exclue à chaque fois qu'on pose cette question. Cela peut causer une constante remise en question de son identité et de son intégration, et ce, en dépit du fait qu'elle vit déjà depuis plusieurs années au pays et en dépit d'y avoir fait ses études supérieures. Elle pense que c'est son accent qui suscite une telle question adressée à elle de façon régulière, malgré son sentiment personnel d'intégration au Canada. Selon ses partages, cette question se pose quasiment dans presque tous les milieux qu'elle fréquente, que ce soit à l'école ou au travail. Par exemple, au

travail : « Quand tu fais les soins d'un patient, tu lui parles, puis il va te dire « d'où est-ce que tu viens ? », puis parfois il te dit : « je vais deviner, tu viens de tel pays ». On te dit déjà que tu n'es pas Canadien, on t'exclut ». Pourtant, Martine sait qu'avoir un accent différent ne devrait pas être problématique en soi. Elle énonce :

Parfois, je me sens exclue, parce que ce n'est pas seulement parce que je viens d'un autre pays que j'ai mon accent. Les Canadiens ont différents accents : au Québec, on parle le français différemment, les personnes qui habitent en Ontario parlent avec leur propre accent, on ne leur pose pas de questions. Je sens que... j'irai jusqu'à dire que je me sens discriminée.

Martine explique : « Parfois, je ne débute pas la conversation juste parce que je ne veux pas qu'on vienne me demander d'où tu viens. Parce que parfois, avec cette question, on continue à te poser d'autres questions personnelles que je n'apprécie pas souvent. Oui, si j'avais l'accent franco-ontarien ou l'accent québécois, je pourrais engager une conversation beaucoup plus facilement ».

Parfois, sans l'accord de la personne, aborder les sujets en rapport avec l'expérience migratoire et l'« intégration » peut raviver de mauvais souvenirs. En effet, il est souvent nécessaire de trouver le bon moment et la bonne ambiance pour aborder certains sujets qui a priori ne sont aucunement tabous ou mauvais, mais qui peuvent quand même être gênants si évoqués dans un moment inopportun, notamment lors d'un premier échange. La question des origines peut donc placer les personnes immigrantes racisées sur la défensive si un lien de confiance n'est pas déjà établi, et elle est parfois vécue comme une microagression.

Or, ce n'est pas seulement l'accent qui est un facteur d'exclusion, bien qu'il y contribue largement. Parfois, l'accent s'entremêle à la couleur de peau, comme l'explique l'extrait suivant de Marco : « quand on te pose une question et que tu réponds, la personne essaie d'identifier ton pays d'origine : est-ce que tu viens du Congo ou [tu es] d'origine haïtienne ? As-tu grandi en France, car ton accent est plutôt français... On dirait que l'accent détermine d'où tu viens, d'une

certain manière ». Les propos suivants de Martine vont dans le même sens que Marco : « Parfois, j'essaie de changer mon accent, quand je parle un peu, parfois les gens me disent « je sais que tu es haïtienne parce que tu as un accent créole » ». Pour les participants, l'accent semble autoriser les autres à un jeu de devinette pour identifier le pays d'origine de la personne qui parle. Toutefois, ce jeu semble amuser davantage la personne qui tente de deviner... En somme, l'accent est une source de micro-agression qui ramène régulièrement et indéfiniment l'immigrant à ses premiers pas d'intégration.

Le linguicisme basé sur l'accent peut également conduire à de la discrimination dans le processus de recherche d'emploi. En effet, à Ottawa, cette discrimination basée sur l'accent désavantage ceux qui n'ont pas un accent franco-ontarien ou québécois. Pour obtenir un emploi qui exige d'être francophone, la concurrence dans le choix d'un candidat peut amener les employeurs à considérer l'accent comme un critère de sélection. En tout cas, c'est ce que laisse penser le présent partage de Jasmine :

Les gestionnaires où je travaille, elles demandent toujours « est-ce que cette personne est « fully » francophone. Souvent, quand ils embauchent, si quelqu'un vient d'un autre pays, pour eux, la personne n'est pas complètement francophone, tout simplement parce qu'elle a un accent. C'est une remarque. Ils ne le disent pas devant moi, mais ça me concerne, parce que je sais que j'ai aussi un accent. C'est sûr que derrière moi, ils vont dire que je ne suis pas totalement francophone, même pour embaucher quelqu'un dans la réception, je me charge de cela. Lorsque je trouve [quelqu'un pour être] à la réception, à chaque fois que je prends quelqu'un parlant le français, mais qui parle avec un accent étranger, les gestionnaires me disent que la personne doit être totalement bilingue ou totalement francophone.

Selon cette citation, l'immigrant qui a un accent différent de l'accent franco-ontarien ou de celui québécois ne parle pas complètement le français. Il ne pourrait être complètement francophone avec son accent étranger. La différence d'accent serait donc capable de dévaloriser, de diminuer, voire d'exclure une identité linguistique. Cet exemple permet de réaliser qu'il y a des critères de

sélection subtils, mais néanmoins arbitraires et injustes qui peuvent conduire à une discrimination formelle des personnes immigrantes lorsqu'elles ne sont pas sélectionnées en emploi en raison de leur accent. Dans la recherche d'emploi, l'accent est un élément qui est pris en compte et, comme l'affirme Marco : « si tu as un accent québécois ou franco-ontarien, tu as plus de chances d'avoir l'emploi. Car tu es aussi l'image [du milieu de travail] ». Qui est donc légitime pour être l'image d'un organisme, d'une entreprise ou d'une institution ? Des recruteurs peuvent faire des choix en apparence naturels, mais qui ont un impact social important puisqu'ils défavorisent un groupe social à partir de critères injustifiés.

Par conséquent, même si le linguicisme peut concerner des personnes blanches², il n'est pas déraisonnable de chercher un lien entre le linguicisme et le racisme. D'ailleurs, certaines personnes affirment vivre le linguicisme comme une forme de racisme. Pour Jasmine, il n'y a pas de différence entre linguicisme et racisme :

En fait, selon moi c'est la même chose puisqu'on me juge en se basant sur quelque chose que je ne peux pas changer. On ne peut changer le fait qu'on ait grandi dans un autre pays. [...]. Le fait d'avoir un accent ne devrait pas être quelque chose qu'on te juge dessus. On ne devrait pas te juger sur le fait que ton accent est différent parce que ce n'est pas ma faute.

Tout comme le racisme, la personne victime du linguicisme est traitée injustement à partir de caractéristiques qui font partie de son être. D'un point de vue systémique, dans la recherche d'emploi, le racisme et le linguicisme peuvent avoir le même effet de dévalorisation de la personne et susciter une certaine forme de violence. La langue et l'accent sont des « signes » (Guillaumin, 2002 [1972], p. 96) qui peuvent s'entremêler avec d'autres signes de racisation (couleur de la peau, nom) pour renforcer la mise à l'écart. La couleur de peau et

² En effet, il est tout à fait possible qu'un anglophone blanc qui parle la langue française comme deuxième langue et qui a un accent soit victime de linguicisme, ou qu'une personne francophone ayant un accent l'associant à un milieu populaire, soit discriminée. Aussi, en France, les Français de province sont généralement victimes de linguicisme en région parisienne peu importe l'ethnicité de la personne (Blanchet, 2018).

l'accent sont ainsi parfois assimilés pour porter un jugement infondé sur la personne et justifier une exclusion. Dans ce cas, le linguicisme pourrait concerner davantage les personnes immigrantes et racisées. Camille rappelle bien cela dans cette phrase : « j'ai remarqué que même avec mes amis [racisés] qui sont nés ici en Ontario ou au Québec, ils sont favorisés parce que leur accent n'est pas différent de celui des Franco-Ontariens ou Québécois ». Cela dit, même si les personnes racisées qui sont natives du pays et qui parlent avec l'accent standard ne vont pas vivre le même linguicisme que les personnes immigrantes et racisées, elles ne sont pas à l'abri de certaines micro-agressions linguistiques lorsqu'elles se font dire, par exemple, « qu'elles n'ont pas l'accent » ou « qu'elles parlent bien ». Par exemple, quand Camille reçoit des remarques positives sur son accent, elle affirme que : « ça me rend inconfortable lors de ces remarques, tout ce que je peux dire c'est merci, parce que je ne saurai pas quoi répondre à ces remarques. Parce que je ne sais pas si les prendre comme compliments... Parce que je me demande, est-ce que ces personnes diraient cela à une personne blanche? Je doute parfois de leur sincérité ».

L'un des effets du linguicisme est l'insécurité linguistique. Les personnes peuvent effectivement devenir très préoccupées par leur façon de parler par peur de se faire juger. L'impact du linguicisme peut amener certaines à cultiver de la honte pour leur accent, à le dévaloriser et à continuellement et péniblement chercher à s'ajuster à l'accent standard. Camille est convaincue que son accent la désavantage dans un processus de recherche d'emploi. Elle soutient : « Avec un accent franco-ontarien ou québécois à Ottawa, ça me donnerait non seulement beaucoup de confiance en soi [le sentiment de] faire une bonne impression, et je pense que les employeurs me verraient plus compétente, juste le fait que j'aurais pu communiquer comme une 'vraie Canadienne' ». La perte de confiance, le manque d'estime de soi, le sentiment d'incompétence, le sentiment d'être étranger sont tous des impacts négatifs du linguicisme chez des personnes

immigrantes et racisées.

Dans la recherche d'emploi, plus précisément à l'étape des entrevues, moment qui amène généralement son lot de stress, l'insécurité linguistique peut atteindre son paroxysme. Marco partage son expérience dans les entrevues et son effort désespéré de se conformer à l'accent standard afin de s'offrir des chances. Il dit : « à la recherche d'emploi, oui c'est déjà arrivé quelquefois. Quand tu apportes ton CV et qu'on t'appelle, automatiquement, ça arrive que tu changes ton accent pour avoir un accent plus franco-ontarien ou plus québécois pour qu'on puisse t'appeler. Même pour te donner l'emploi, surtout quand l'entrevue se passe au téléphone ». Il est convaincu qu'avoir l'accent standard est un avantage pour décrocher un emploi. Il affirme que : « cela peut être en ta faveur, si tu as un accent québécois, les gens vont penser « il est de chez nous ; il connaît déjà nos coutumes », mais quand tu n'as pas d'accent [québécois ou franco-ontarien], les gens vont peut-être hésiter à te donner l'emploi ». Ce besoin d'ajuster son accent pour bien s'intégrer est une pression sociale que vivent malgré elles plusieurs personnes, particulièrement immigrantes. Camille nous partage sa réalité dans ce contexte : « dans la vie de tous les jours, je me lâche, je ne contrôle pas ma façon de parler, car à force d'imiter, un accent n'est pas naturel, c'est fatigant, mais je dois toujours me conformer en milieu de travail et arranger mon accent ». Ces gens doivent non seulement parler les deux langues pour avoir plus d'opportunités d'emploi, mais elles doivent aussi surveiller leur accent afin d'augmenter leurs chances. Martine donne l'exemple de collègues qui ne peuvent pas obtenir de promotions pour des raisons liées à l'accent :

J'ai des collègues très compétents à qui on a refusé des emplois juste par rapport à leur façon de parler. Ils disent qu'ils n'articulent pas trop bien, ils ne comprennent pas ce qu'ils disent. Vous pouvez voir aussi, les autres, ils se sentent plus à l'aise parce qu'ils se comprennent, ils ne leur demandent pas de répéter à chaque fois. Nous, quand tu finis de dire quelque chose, la personne répète ce que tu viens de dire dans sa façon, comme s'il n'avait pas compris. Cela n'arrive pas aux autres, pourtant ça arrive à nous. Ça arrive aux immigrés comme moi.

Le sentiment de devoir se répéter pour se faire comprendre peut porter à confusion. Parfois, la personne qui écoute peut répéter les propos du locuteur par simple bienveillance, pour s'assurer que le message est bien compris. Cependant, ce comportement de répéter quasi systématiquement les énoncés de l'autre ou de l'inciter, quoique subtilement, à reformuler ses propos, peut constituer une micro-agression puisqu'elle laisse à la personne qui parle l'impression qu'elle ne s'exprime pas correctement. Cela dit, cette réalité peut aller dans les deux sens puisqu'il peut arriver que ce soit la personne immigrante qui ne capte pas le message de l'autre à cause de l'accent. Jasmine, qui travaille dans une maison de soins de longue durée, raconte qu'elle vit cette problématique tous les jours. Elle rapporte : « Je pense que même pour les clients, c'est plus facile de communiquer avec les personnes avec leur accent franco-ontarien. Je pense aussi que pour les clients au travail, ils préfèrent quelqu'un qui a un même accent franco-ontarien ou les mêmes expressions, car ils n'ont pas à réexpliquer ce qu'ils veulent dire ». Dans les deux cas, la personne immigrante peut sentir qu'elle ne fait pas partie de la communauté.

Que ce soit dans la recherche d'emploi ou une fois employé, les personnes immigrantes francophones et racisées font l'expérience du linguicisme. Pour Marco, c'est sans équivoque : « je crois que dépendamment de ton accent, si tu as un accent québécois ou franco-ontarien, tu as plus de chances d'avoir l'emploi ». De plus, une fois en emploi, Marco pense qu'avoir l'accent standard est nécessaire pour gravir les échelons. Selon son expérience, il affirme connaître « plusieurs personnes qui ont des compétences. Si tu as les compétences, tu connais le travail. Cela fait plusieurs années que tu donnes ton temps dans ton milieu de travail et à cause de ton accent, tu ne peux pas vraiment avancer. C'est vraiment dommage, c'est triste et c'est dégradant aussi ». Selon sa propre expérience, il pense avoir vécu du linguicisme, mais de façon subtile, difficile à affirmer sans l'ombre d'un doute :

Au travail oui, parce qu'il y a toujours des gens qui vont toujours doublement vérifier ce que tu fais. Pour l'accent, pas vraiment, mais ça arrive à l'écrit. Moi, je me souviens à une époque, avant d'envoyer un courriel à une personne, je dois l'envoyer à ma superviseuse tout le temps et pour qu'elle puisse vérifier si c'est fait dans la manière qu'elle le voulait, j'imagine. Aussi, on peut dire qu'il y a des réunions qu'on ne va pas vraiment me donner le « lead ». Chaque année, pour les rencontres d'équipe, à chaque rencontre, il y a des personnes différentes qui animaient. Pendant deux ou trois ans, je n'ai jamais animé. Je ne comprends pas pourquoi.

Le linguisticisme peut donc s'exprimer également par une surveillance ou une correction démesurée des communications écrites. Or, c'est toujours le même mécanisme qui est en marche, à savoir la discrimination et la stigmatisation. C'est le même processus d'altérisation, c'est-à-dire de continuer de voir l'autre comme inférieur à soi parce qu'il est étranger ou différent. Dans le cas de Marco, si une personne occupe un poste parce qu'il a la compétence nécessaire, qu'est-ce qui justifierait alors une supervision disproportionnée ? Pourquoi un employé engagé sur la base de sa compétence ne pourrait-il pas avoir la confiance de son employeur ou de son superviseur pour travailler normalement ?

Autre que l'accent et la communication écrite, il s'avère que le linguisticisme interne à la francophonie se manifeste aussi à travers les expressions. Souvent, certaines expressions sont propres à une culture et à une région et les personnes natives connaissent relativement bien cette culture locale. Par exemple, le français parlé en Ontario, tout comme le français parlé au Québec, se caractérisent par un ensemble d'expressions, de proverbes, de mots qui leur sont propres. Jasmine illustre bien cette réalité :

Dans mon milieu de travail, je dirais que je suis la seule immigrante dans la position de gestionnaire. Il y a six autres gestionnaires, quand les autres personnes parlent le français, j'essaie un peu d'apprendre les expressions qu'ils utilisent. La plupart d'entre eux sont des Québécois ; disons qu'ils utilisent des expressions québécoises que je ne comprends pas. À chaque fois qu'elles parlent

et que je ne comprends pas ou quand j'entends quelque chose comme ça, j'essaye d'aller voir ce que ça veut dire, comment je peux utiliser dans mon langage ?

Les immigrants francophones qui arrivent ont donc le plaisir d'apprendre la beauté et la richesse de la langue française avec une touche québécoise ou franco-ontarienne. Selon cette expérience de Jasmine, elle a compris qu'il faut s'adapter. En soi, il n'y a rien là de mauvais. Au contraire, se familiariser avec une autre culture est généralement enrichissant. Cependant, cette réalité peut avoir des revers, c'est-à-dire que la méconnaissance de certaines expressions courantes peut vite devenir un marqueur de différenciation. La personne peut alors ne pas se sentir acceptée par les autres, la personne peut s'éloigner elle-même des autres par peur d'être jugée, et parfois la personne peut être victime de linguicisme parce qu'elle ne connaît pas certains mots ou expressions. Jasmine raconte : « on dit souvent les gens qui se ressemblent s'assemblent, quelque chose comme ça. Je le vois vraiment dans mon travail. Les Franco-Ontariens parlent souvent ensemble, essaient de trouver quelque chose en commun. [...] En plus, ils ont tous des expressions en commun, c'est plus facile de communiquer ».

Ainsi, pour que les immigrants s'intègrent totalement dans la communauté francophone, il ne leur suffit pas de parler le français, il faut aussi avoir l'accent et la connaissance de certaines expressions. Le fait d'éviter de communiquer avec une personne parce que cette dernière n'a pas la même culture langagière peut être une forme de discrimination. C'est le cas lorsqu'au travail, par exemple, à la pause du midi, des collègues prennent le dîner ensemble sans inclure une personne immigrante sous prétexte que la communication n'est pas fluide. En contrepartie, c'est la personne immigrante qui finit souvent par s'isoler parce qu'elle n'arrive pas toujours à bien comprendre et craint d'être embarrassée ou de se faire juger.

4.4 Quand la désapprobation linguistique vient de sa propre communauté ethnique

Le linguicisme est susceptible de s'exprimer dans toutes les sphères de la vie sociale, notamment au travail, à l'école, dans les rencontres amicales, etc. Il alimente certains rapports sociaux et affecte négativement les relations humaines. Le linguicisme, dans une société multiculturelle comme le Canada, est pour ainsi dire omniprésent. Camille raconte comment le linguicisme se manifeste dans ses relations avec autrui :

Mon accent est souvent remarqué par les personnes qui me connaissent à peine et c'est souvent par des personnes qui ne sont pas des immigrants. Mon accent aussi est remarqué par des connaissances, des personnes de ma communauté qui sont nées ici ou qui sont venues ici à un plus jeune âge, car dès que je leur parle, elles me posent parfois la question « depuis quand tu es ici? » C'est frustrant !

Cet exemple démontre que des remarques négatives sur la langue et l'accent se manifestent également à l'intérieur d'une même communauté, à l'intérieur d'un groupe d'amis proches, voire à l'intérieur d'une même famille. Il arrive par exemple qu'avec le temps, certaines personnes finissent par assimiler l'accent québécois ou franco-ontarien. Lorsque certaines personnes cherchent à s'adapter à leur société d'installation ou à leur milieu spécifique de travail en intégrant une nouvelle culture langagière, en utilisant des expressions locales et en adoptant un nouvel accent, elles peuvent alors subir des reproches de la part de leur propre communauté culturelle.

Marco nous partage son expérience à ce propos :

Parfois, les gens de ma communauté vont me faire des remarques pour me dire « pourquoi tu dis des mots québécois? », « pourquoi tu parles québécois? », « pourquoi tu dis des termes, des phrases québécoises? », et tout ça, ce genre de remarques un peu négatives. Moi, je ne me rends pas compte. Si quelqu'un me dit, je vais dire : « non, je ne me rends pas compte que j'ai l'accent », comme il mentionne, mais je remarque de beaucoup de remarques par les gens de ma communauté.

Ainsi, le linguicisme vécu par les personnes immigrantes et racisées leur apporte le sentiment d'être de perpétuelles étrangères à la société où elles ont élu domicile. Toutefois, le linguicisme peut aussi se manifester indirectement, en un effet domino des rapports de pouvoir, lorsque la communauté racialisée désapprouve l'adoption de l'accent et des expressions qui prévalent dans la société d'immigration par l'un de ses membres. Marco mentionne qu'un collègue haïtien lui a déjà mentionné : « ah! maintenant, tu parles comme un Québécois ? ». Ces commentaires peuvent alors procurer à la personne un sentiment de trahison envers sa communauté, comme si elle confirmait, par l'adoption de certaines habitudes langagières propres au groupe dominant, qu'elle avait honte de sa propre langue ou de son appartenance à sa communauté culturelle. Ainsi, beaucoup de personnes se sentent prises au piège dans leur processus d'intégration et d'acculturation, stigmatisées à la fois par la société d'immigration et par leur communauté culturelle. Parfois, les gens vont se permettre de juger de la légitimité d'adopter les manières de parler du groupe dominant en fonction de la trajectoire de la personne. Marco affirme que : « de la communauté haïtienne, des amis que j'avais dans le passé, les collègues de classe, parfois quand on travaille ensemble, ils vont mentionner : « hey, est-ce que tu as grandi à Montréal? » ». C'est comme si une personne qui n'a pas grandi dans le pays ne serait pas tout à fait légitime de parler comme les Québécois et les Franco-Ontariens. Les remarques peuvent alors venir sous la forme de moqueries et de commentaires banals, mais blessants. Parfois, ces propos sont lourds de sens et expriment un certain mépris. Martine, de son côté, a un avis différent et tranché sur le sujet:

J'ai des amis que je vois qui s'efforcent à parler de la même façon que leurs amis, j'ai mal pour eux, parce qu'une langue, ça fait partie de toi. L'originalité, l'authenticité sont des choses importantes pour moi. Je pense aussi que sans cela, c'est difficile de bâtir une bonne estime de soi, tu ne peux pas être la personne que tu veux être, juste parce que tu penses que si tu parles de cette façon, on va te juger, on va te demander « d'où est-ce que tu viens ? » On va te mettre de côté.

On note ainsi des différences interindividuelles en ce qui a trait à l'(in)sécurité linguistique. De même, la capacité de résilience d'une personne à une autre change. Dans ce contexte, ce qui reste et demeure, c'est que le linguicisme a une valeur sociale négative. Il nuit aux groupes minoritaires, dont les groupes racisés issus de l'immigration.

4.5 Stratégies de contournement

Face au linguicisme, les personnes victimes utilisent parfois des stratégies de contournement afin de lutter contre les effets du linguicisme. Le linguicisme prenant souvent la forme de micro-agressions - donc généralement indirectes et non violentes - les gens qui en sont la cible vont parfois l'aborder avec humour. C'est le cas de Martine qui répond avec dérision quand on lui fait des remarques sur sa façon de parler : « quand on me fait des remarques comme ça, moi je leur dis que je parle franglais ». C'est sa stratégie à elle pour éviter une confrontation. Parfois, elle avoue se sentir très embarrassée à la fameuse question « d'où viens-tu ? ». Elle opte alors pour une approche très concrète, en reflétant aux interlocuteurs que, tout comme eux, elle vient d'Ottawa :

Je suis toujours fière de dire d'où je viens. Mais quand je sens que la personne me demande d'où est-ce que je viens par rapport à la façon dont je parle, j'ai dit souvent : « je viens d'Ottawa ». Moi, j'ai dit souvent, comme dans mes groupes de stages, si la prof n'est pas là, je peux toujours dire... Si une étudiante me demande : « d'où est-ce que tu viens ? » Je vais toujours dire : « moi je viens du Congo ». Puis, je vais demander à cette étudiante aussi, blanche ou n'importe quelle couleur, « d'où est-ce que toi tu viens ? »

En reposant la même question à son interlocuteur (alors que la réponse peut paraître évidente), la personne qui posait la question initialement peut trouver la question troublante et être amenée à réfléchir. Le fait de poser cette question du lieu d'origine pour démontrer son intérêt pour l'autre n'est pas mauvais en soi, mais la façon de le faire est déterminante. C'est là où se trace la mince

ligne entre une question polie, une maladresse culturelle et une micro-agression. Jasmine partage aussi ses stratégies pour contourner ou éviter d'être victime de ces micro-agressions. Quand elle fait face à des expressions qu'elle ne connaît pas, elle agit ainsi : « En fait, j'ai appris à poser la question en anglais quand je ne comprends pas l'expression en français. Comme ça, ils ne vont pas penser que mon français n'est pas bon, et je peux répondre à la question en anglais sans vraiment avoir un accent ». Ces stratégies sont en quelque sorte une échappatoire face à la discrimination basée sur l'accent et la non-connaissance de certaines expressions ou certains mots.

CONCLUSION

Le multiculturalisme canadien est indéniablement une richesse nationale. Le Canada est reconnu comme étant une terre d'accueil, un pays qui encourage et célèbre la diversité culturelle. Il propose une vision d'un monde harmonieux, dans le respect des différences. Comme dans toutes sociétés, même les plus démocratiques, les inégalités sociales demeurent cependant une problématique qui ébranle l'idéal d'une société juste auquel aspire un pays comme le Canada. Bien que certains puissent considérer cette aspiration comme étant du domaine de l'utopie, les démarches collectives dans la lutte pour la justice sociale ne doivent jamais faillir.

C'est donc dans cette perspective que je me suis intéressé à la réalité d'une minorité sociale qui vit des problématiques sociales de façon particulière. Les personnes francophones immigrantes et racisées, comme d'autres minorités (les personnes handicapées, les femmes monoparentales, les personnes avec une déficience intellectuelle, celles qui vivent des problématiques de santé mentale, etc.), subissent en effet les effets de différents systèmes d'oppression. Ces personnes ne vivent pas la même réalité sociale que les personnes qui constituent la majorité de la population, en l'occurrence les personnes blanches et anglophones en Ontario. Elles ne jouissent pas des mêmes privilèges que la majorité, néanmoins elles doivent affronter des obstacles qui sont des constructions sociales qui les empêchent d'accomplir leur plein potentiel.

Cette étude a permis de faire la lumière sur l'un des obstacles à l'épanouissement des personnes francophones immigrantes et racisées vivant en contexte francophone minoritaire à Ottawa, notamment dans leur recherche d'emploi : le linguicisme. Pour ce faire, j'ai tenté de répondre à la question de recherche suivante :

Comment le linguicisme, c'est-à-dire la discrimination fondée sur la langue et l'accent, participe-t-il à la discrimination à l'emploi des personnes

immigrantes francophones et racisées dans la grande région d'Ottawa et quels sont ses effets sur leur intégration socioéconomique ?

En effet, le linguicisme basé sur la langue et l'accent envers ce groupe s'érige comme une barrière sociale qui doit être décriée. De plus, il a été remarqué que le linguicisme n'est pas un champ d'études qui est très documenté dans la littérature universitaire canadienne. C'est pourquoi, dans ce travail de recherche, il a été essentiel de discuter plus largement de la francophonie canadienne et des défis multiples qu'y vivent les personnes immigrantes et racisées s'identifiant comme francophones.

Les défis linguistiques chez les personnes immigrantes francophones et racisées en Ontario, et particulièrement à Ottawa, constituent des barrières sociales pour plusieurs raisons. D'abord, il faut savoir que les Franco-Ontariens en général rencontrent des difficultés sociales liées à leur statut de minorité linguistique. On parle notamment du manque d'accès à des ressources sociales, le manque de services en français, et plus encore. Pour une frange de cette population minoritaire francophone, il faut ensuite ajouter le fait qu'elle est également immigrante et racisée, ce qui alourdit la charge des difficultés sociales. Ainsi, la personne immigrante francophone et racisée vit au croisement de plusieurs identités qui l'amènent à vivre une réalité sociale avec des tensions particulières, des problématiques qui lui sont propres. C'est pourquoi la théorie de l'intersectionnalité a été le cadre d'analyse jugé pertinent pour expliquer les méfaits du linguicisme dans le parcours de personnes immigrantes francophones et racisées dans leur recherche d'emploi à Ottawa. La définition de certains concepts clés tels que linguicisme, discrimination, stigmatisation, micro-agression et race/ racisme/ racisation ont été essentiels pour bien analyser cet enjeu.

En somme, le linguicisme constitue bel et bien un obstacle dans la recherche d'emploi chez les personnes francophones racisées issues de l'immigration et vivant à Ottawa. Cette forme de discrimination peut se rapporter à la langue parlée – en l'occurrence, le français dans une province majoritairement anglophone –, à l'accent lorsqu'elles parlent en français, et à l'utilisation de certaines expressions en français. Les témoignages recueillis illustrent avec éloquence que cette population, dans un contexte francophone minoritaire comme à Ottawa, se trouve à l'intersection des identités minorisées de francophone, de groupe racisé et de personne immigrante.

Les principales conclusions de cette étude m'amènent à avancer quelques points clés dans la compréhension du linguicisme envers les personnes immigrantes francophones et racisées dans la recherche d'un emploi à Ottawa.

1. Les personnes immigrantes francophones et racisées, malgré leur statut de minorité sociale, ont la fierté d'être francophones. Cependant, le français se révèle être une source de discrimination en emploi en contexte anglophone majoritaire. En situation minoritaire, ces personnes ont la pression d'apprendre l'anglais pour avoir un meilleur accès aux services et avoir un emploi.
2. Les participants à cette recherche sont conscients du croisement de plusieurs marqueurs identitaires qui les rendent minoritaires à plusieurs niveaux : celui d'être francophone, celui d'être une personne immigrante, et celui d'être une personne racisée. Cependant, ces personnes vivent mal les méfaits du linguicisme. Ce phénomène est vécu à leurs yeux comme un comportement injustifié, méprisant et intolérable.
3. Le linguicisme s'exprime dans le vécu de ces gens sous différentes formes. Les accents, les communications écrites et les expressions sont des vecteurs de stigmatisation et de discrimination à l'intérieur même de la communauté francophone.

4. Le linguicisme n'est pas toujours une discrimination directe et quand il l'est, il est souvent associé au phénomène du racisme (l'accent devient le signe sur lequel s'appuie la racisation), mais il peut aussi dépasser la race pour renvoyer au statut d'immigrant. Quoi qu'il en soit, la plupart du temps le linguicisme est vécu comme une micro-agression.
5. Le linguicisme se révèle être un facteur de mise à l'écart au sein d'une même communauté ethno-raciale, notamment quand certains adoptent, consciemment ou inconsciemment, l'accent et les expressions du groupe dominant.
6. Le linguicisme repose souvent sur des critères à caractère raciste. Il a un impact dans la vie des victimes, tels que : le sentiment d'humiliation ou d'injustice qui conduit à l'insécurité linguistique, l'exclusion et l'auto-isolement en milieu de travail, l'adoption de l'accent dominant, l'adoption de l'anglais. Il conduit cependant aussi à de la résistance : l'usage de l'humour, le renvoi de la question sur les origines, la revendication et l'affirmation de ses compétences professionnelles.

Pourtant, en tant que société, ce n'est pas aux personnes victimes de s'adapter au mal du linguicisme. Comme toutes formes de stigmatisation sociale, les comportements individuels ne sont pas suffisants pour les déraciner. C'est collectivement qu'il faut changer les mentalités, renforcer les valeurs sociales du vivre-ensemble, et c'est en tant que société qu'il faut lutter pour l'inclusion et l'épanouissement de tous. Il faudra changer les regards sur les immigrants, faire preuve d'ouverture d'esprit, développer la tolérance et cultiver le respect du bagage culturel et linguistique de toutes et tous. La différence ne fait qu'apporter plus de couleur à la diversité, les accents des personnes immigrantes ne font qu'ajouter plus de musicalité à la francophonie.

Puisse ce projet être un porte-voix pour les personnes francophones immigrantes et racisées et de ce fait, sensibiliser les chercheurs, les législateurs, les travailleurs sociaux et la population

générale à leur réalité bien particulière, et viser l'équité sociale dans l'appréciation des différences ethnolinguistiques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abdallah-Pretceille, M. (1997). Pour une éducation à l'altérité. *Revue des sciences de l'éducation*, 23(1), 123–132. <https://doi.org/10.7202/031907ar>
- Allport, G.W. (1954). *The Nature of Prejudice*, Cambridge (Mass.), Addison-Wesley Publishing Company.
- Altman, A. (2020). "Discrimination", *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*). Tiré de URL = <<https://plato-stanford.edu.proxy.bib.uottawa.ca/archives/win2020/entries/discrimination/>>.
- Andrews c. (1989). *Law Society of British Columbia*. R.C.S. 143, 174-175
- Arezki, A. (2008). L'identité linguistique: une construction sociale et/ou un processus de construction socio-discursive? *Synergies Algérie*, 2.
- Arrighi, L. & Urbain, É. (2019). Inclusion, exclusion et hiérarchisation des pratiques langagières dans les espaces plurilingues au 21^e siècle. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (12), 3–14. <https://doi.org/10.7202/1066518ar>
- Aubin-Auger, I., Mercier, A., Baumann, L., Lehr-Drylewicz, A. M., Imbert, P., & Letrilliart, L. (2008). Introduction à la recherche qualitative. *Exercer*, 84(19), 142-5.
- Auclair, I. (2017). L'analyse intersectionnelle du continuum des violences en situation de refuge : les discriminations en emploi. *Recherches féministes*, 30(2), 217–234. <https://doi.org/10.7202/1043930ar>
- Bagaoui, R. (2009). Aperçus de l'économie sociale en Ontario : Une modalité spécifique de l'affirmation de la minorité francophone. *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, 312, 89-101. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1020939ar>

- Berger, M. (1997). À la recherche d'une intégration : Rêve ou réalité. *Reflets : Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, 3(2), 74-86. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/026173ar>
- Berjot, S., Girault-Lidvan, N., & Battaglia, N. (2008). Stress et faire face à la stigmatisation et à la discrimination: vers un modèle du faire face aux menaces du l'identité. *Stress et faire face aux menaces du soi et de l'identité*, 235-276.
- Bilge, S. (2009). « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogène*, N° 225, p. 70-88.
- Bilge, S. (2014). La pertinence de Hall pour l'étude de l'intersectionnalité. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 62–81. <https://doi.org/10.7202/1029262ar>
- Bilge, S. (2015). Le blanchiment de l'intersectionnalité. *Recherches féministes*, 28(2), 9–32. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1034173ar>
- Blanchet, A., & Gotman, A. (2006). L'enquête et ses méthodes : L'entretien. Armand Colin. https://books.google.ca/books/about/L_enqu%C3%AAte_et_ses_m%C3%A9thodes_l_entretien.html?hl=fr&id=4knaPQAACAAJ&redir_esc=y
- Blanchet, P. (2016). Discriminations : combattre la glottophobie. Paris : Éditions Textuel.
- Blanchet, P. (2018). « Entre droits linguistiques et glottophobie, analyse d'une discrimination instituée dans la société française », *Les cahiers de la LCD*, vol. 7, no. 2, 2018, pp. 27-44.
- Bochmann, K. (2001). Notre langue, votre patois, leur baragouin : stéréotypes et représentations des langues. *Hermès*, 30, 91-102.
- Borgès Da Silva, G. (2001). La recherche qualitative: un autre principe d'action et de communication. *Revue médicale de l'assurance maladie*, 32(2), 117-121.
- Bourguignon, D. & Herman, G. (2007). Chapitre 3. Au cœur des groupes de bas statut : la stigmatisation. Dans : Ginette Herman éd., *Travail, chômage et stigmatisation: Une*

- analyse psychosociale* (pp. 99-144). Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/dbu.herma.2007.01.0099>
- Bourhis R. Y., Montreuil A., Helly D. et Jantzen L. (2007), « Discrimination et linguicisme au Québec : Enquête sur la diversité ethnique au Canada », *Canadian ethnic studies*, pp. 31-49.
- Bourhis, R. Y., & Carignan, N. (2010). Linguicism in Quebec and Canada. *Our Diverse Cities*, 7, 156-162.
- Choffat, D. & Martin, H. (2014). L'intervention sociale en faveur des femmes migrantes à l'intersection des rapports sociaux de sexe, de race et de classe. *Nouvelles pratiques sociales*, 26 (2), 157–170. <https://doi.org/10.7202/1029268a>
- Christian, B. (2010). « Les droits et libertés dans le contexte civil », dans Collection de droit du Barreau du Québec, vol. 7, Droit public et administratif, Cowansville, Éditions Yvon Blais, p. 57.
- Christian, P. (2005). « Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21 - n°1, 195-226.
- Collins, P. H. (2000). *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, New York and London, Routledge, 335 p.
- Commissariat aux langues officielles. (2016, juin 15). *Infographie : Le fait français en Ontario* [Gouvernement du Canada]. Infographie : Le fait français en Ontario. <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francophone-ontario>
- Commission ontarienne des droits de la personne. (2005). *Partie 1 – Contexte : Pour comprendre les notions de race, de racisme et de discrimination raciale*. Ontario Human Rights Commission. <http://www.ohrc.on.ca/fr/politique-et-directives-sur-le-racisme-et-la->

- Cooper, A. J. (1892). *A Voice from the South*, (2e édition, 1998), New York, Oxford University Press.
- Corbeil, C; Marchand, I. (2007). *L'intervention féministe intersectionnelle : un nouveau cadre d'analyse et d'intervention pour répondre aux besoins pluriels des femmes marginalisées et violentées*. Montréal, Alliance de recherche IREF/Relais- Femmes.
- Crenshaw, K. W. (1991). «Mapping the Margins of Intersectionality, Identity Politics and Violence Against Women of Color », *Stanford Law Review*, vol. 43, no 6, 1241-1299.
- Crocker, J., Major, B., & Steele, C. (1998). Social Stigma. In D.T. Gilbert, S.T. Fiske, & G. Lindzey (Eds.), *Handbook of Social Psychology*, (4th ed., Vol 2, pp 504-553). Boston: McGraw-Hill.
- Cusimano, M., Marshall, S., Rinner, C., Jiang, D., & Chipman, M. (2010). Patterns of Urban Violent Injury : A Spatio-Temporal Analysis. *PLoS ONE*, 5(1), e8669.
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0008669>
- Darchinian, F., Magnan, M.-O. & Kanouté, F. (2017). Jeunes adultes issus de l'immigration et marché du travail. Logiques d'orientation professionnelle. *Diversité urbaine*, 17, 113–132. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1047980ar>
- De Rudder, V; Poiret, C. et Vourc'h, f. (2000). *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*. Paris, France : Presse universitaires de France.
- Dejean, Y. (1983). Haïti, l'enfant terrible de la diglossie in *Langues et minorités: théories et Modèles. Revue de l'Université Laurentienne Sudbury*, 16(1), 3-12.

- Demoncey, A. (2016). La recherche qualitative : Introduction à la méthodologie de l'entretien. *Kinésithérapie, la Revue*, 16(180), 32-37. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2016.07.004>
- Deprez-Sims, Anne-Sophie et Scott B. Morris (2010), « Accents in the workplace: Their effects during a job interview », *International Journal of Psychology*, vol. 45, n°6, p. 417-426.
- Desabrais, T. (2010). L'influence de l'insécurité linguistique sur le parcours doctoral d'une jeune femme acadienne : une expérience teintée de la double minorisation. *Reflets*, 16 (2), 57–89. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1000314ar>
- Desroches, M.-È. (2015). L'analyse intersectionnelle et l'approfondissement de la compréhension des violences sexistes par Femmes et villes international. *Recherches féministes*, 28(2), 81–100. <https://doi.org/10.7202/1034176ar>
- Didelot, M. (2019). La hiérarchisation des accents en français, entre représentations et réalité : étude de perception d'accents natifs et non natifs en Suisse romande. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (12), 101–124. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1066524ar>
- Dion, K. L. (2001). Immigrants' Perceptions of Housing Discrimination in Toronto : The Housing New Canadians Project. *Journal of Social Issues*, 57(3), 523-539. <https://doi.org/10.1111/0022-4537.00227>
- Dirks, G. E. (2019). Politique d'immigration canadienne. *l'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/politique-dimmigration-1>
- Du Bois, W. E. B. (1920). «The Damnation of Women», (reprinted in 1996), dans Huggins, Nathan (sous la dir.), *Du Bois Writings*, New York, Library of America Colleges Editions.

- Ducharme, H. (2019). Réfugié, migrant, le poids des mots. *Lumen Vitae, Volume LXXIV*(2), 127-134.
- Dumitru, S. (2015). De quelle origine êtes-vous? Banalisation du nationalisme méthodologique. *Terrains/Théories*, (3).
- Eid, P. (2012). Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : Résultats d'un « testing » mené dans le Grand Montréal. *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Québec*, 58.
- Escudé, P. (2018). Philippe Blanchet (2016), *Discriminations : combattre la glottophobie*, éditions Textuel. *Les cahiers de la LCD*, 7(2), 174-176. doi:10.3917/clcd.007.0174.
- Flynn, C., Lapierre, S., Couturier, P. & Brousseau, M. O. (2017). Agir avec les jeunes femmes de la rue pour une *praxis* de l'intersectionnalité — Réflexion autour du projet PARVIS. *Reflets*, 23(2), 109–140. <https://doi.org/10.7202/1043304ar>
- Fourot, A.-C., & Garcia, P. (2005). L'enquête sur la diversité ethnique : L'autodéfinition ethnique et la comparaison intergénérationnelle, vers une meilleure compréhension de la diversité ? *Les Cahiers du Gres*, 5(1), 61-79. <https://doi.org/10.7202/010880ar>
- G. Cornu (dir.). (1987). *Vocabulaire juridique*. In: *Revue internationale de droit comparé*. Vol. 39 N°2. pp. 510-512.
- Garneau, S. (2017). Le voile, l'alcool et l'accent. La « diversité » à l'épreuve du racisme vécu. *Diversité urbaine*, 17, 7–28. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1047975ar>
- Garneau, S. (2019). Racisme et discrimination raciale : Des repères pour intervenir. In *L'intervention interculturelle* (CHENELIÈRE ÉDUCATION, p. 332). CHENELIÈRE

ÉDUCATION. <https://cheneliere.ca/10878-livre-l-intervention-interculturelle-3e-edition.html>

- Garneau, S. & Giraudo-Baujeu, G. (2018). Présentation : pour une sociologie du racisme. *Sociologie et sociétés*, 50(2), 5–25. <https://doi.org/10.7202/1066811ar>
- Gasquet-Cyrus, M. & Wharton, S. (2019). « Accent rigolo » et « bouche en cul de poule » : qui minore qui à Marseille ? *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (12), 81–100. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1066523ar>
- Gayon, J. (2007). Le corps racialisé. Le philosophe et la notion de race. *Corps normalisé, corps stigmatisé, corps racialisé*, 273-297.
- Goffman, E. (1963). *Stigma: notes on the management of spoiled identity*, Englewood Cliffs, NJ : Prentice Hall.
- Goffman, E. (1975). *Stigmate, Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit
- Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales*. France: édition Dalloz.
- Hancock, A. (2007). « Intersectionality as a Normative and Empirical Paradigm », *Politics & Gender*, Vol. 3, N° 2, p. 248-254.
- Harper, E. (2013). Ancrages théoriques entre l'intersectionnalité et les pratiques narratives en travail social. Dans E. Harper et H. Dorvil (dir.), *Le travail social : théories, méthodologies et pratiques* (pp. 47-68). Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.
- Harper, E. & Kurtzman, L. (2014). Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et en intervention féministes : présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 15–27. <https://doi.org/10.7202/1029259ar>

- Jean-Pierre, J. (2017). Le rêve inachevé d'étudier et de socialiser en français en toute sécurité linguistique : les perspectives d'étudiants franco-ontariens. *Canadian Journal of Higher Education / Revue canadienne d'enseignement supérieur*, 47 (3), 120–135. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1043241ar>
- Jouanna, A. (1976). *L'idée de race en France au XVIème siècle et au début du XVIIème siècle: 1498-1614* (Vol. 1). Lille: Atelier reproduction des thèses, Université de Lille III; Paris: diffusion, H. Champion.
- Kamanzi, P. C. (2012). L'emprise des titres scolaires sur l'emploi chez les membres de minorités visibles : comparaison entre le Québec et l'Ontario. *Recherches sociographiques*, 53 (2), 315–336. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1012403ar>
- Kouyé, J.-M., & Soulière, M. (2018). Le parcours d'intégration socioéconomique des nouveaux arrivants francophones à Ottawa : Quels effets sur la santé? *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 24(1), 127-158. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1051523ar>
- Laflamme, S. (2018). Les institutions, les mots et les choses en Ontario français. *Revue du Nouvel-Ontario*, 43, 157-166. <https://doi.org/10.7202/1058535ar>
- Lafortune, L., Gervais, L., Lacharité, B., Maheu, J., St-Cerny, A., Guberman, N., Coenga-Oliveira, D. & Ancil Avoine, P. (2018). La pédagogie féministe intersectionnelle socioconstructiviste de Relais-femmes dans son travail d'accompagnement-formation : des compétences à développer. *Recherches féministes*, 31(1), 45–64. <https://doi.org/10.7202/1050653ar>
- Laramée, A., & Vallée, B. (2014). *La recherche en communication: éléments de méthodologie*. PUQ.

- Leloup, X., & Zhu, N. (2006). Différence dans la qualité de logement : Immigrants et non-immigrants à Montréal Toronto et Vancouver. *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'intégration et de la migration internationale*, 7(2), 133-166.
<https://doi.org/10.1007/s12134-006-1007-z>
- Lemoine, M. (2010). Discrimination et traitement préférentiel envers la communauté francophone immigrante : La recherche de logement des immigrants français et congolais à Toronto. *Francophonies d'Amérique*, 29, 35-53. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1005417ar>
- Lippert-Rasmussen, K. (2006). "The Badness of Discrimination," *Ethical Theory and Moral Practice*, 9: 167–185.
- Lochak, D. (2004). La notion de discrimination. *Confluences Méditerranée*, 1(1), 13-23. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/come.048.0013>
- Maillé, C. (2014). « Approche intersectionnelle, théorie postcoloniale et questions de différence dans les féminismes anglo-saxons et francophones », *Politique et sociétés*, 33, 1 : 41-60.
- Marchand, I. et Ricci, S. (2010). Sexisme et racisme : la diversité ethnoculturelle, défi au mouvement féministe. Dans C. Corbeil et I. Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portrait d'une pratique sociale diversifiée* (pp. 65-92). Montréal, Canada (Québec) : Éditions du Remue-Ménage.
- Mccall, L. (2005). « The Complexity of Intersectionality », *Journal of Women in Culture and Society*, Vol. 30, No 3, p. 1771-1800.
- Mianda, G. (2018). Genre, langue et race : l'expérience d'une triple marginalité dans l'intégration des immigrants francophones originaires de l'Afrique subsaharienne à

Toronto, Canada. *Francophonies d'Amérique*, (46-47), 27–49.

<https://www.erudit.org/fr/revues/fa/2018-n46-47-fa04895/1064886ar/>

Michael J. Li, James P. Thing, Frank H. Galvan, Karina D. Gonzalez & Ricky N. Bluthenthal (2017). Contextualising family microaggressions and strategies of resilience among young gay and bisexual men of Latino heritage, *Culture, Health & Sexuality*, 19:1, 107-120, DOI: 10.1080/13691058.2016.1208273. Récupéré de <https://www-tandfonline-com.proxy.bib.uottawa.ca/doi/full/10.1080/13691058.2016.1208273>

Miles, M. B., & Huberman, A. M. (2003). *Analyse des données qualitatives*. De Boeck Supérieur.
<https://books.google.ca/books?id=AQHRYJ1AiPEC&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>

Mougeon, R. (1995). *Diversité sociolinguistique au sein d'une communauté francophone minoritaire : Les Franco-Ontariens*. *CRLC Publications*.
<https://yorkspace.library.yorku.ca/xmlui/handle/10315/1321>

Murdie, R., & Teixeira, C. (2011). *Towards a Comfortable Neighbourhood and Appropriate Housing : Immigrant Experiences in Toronto*. *University of Toronto Press*.
https://www.researchgate.net/publication/265285242_Towards_a_Comfortable_Neighbourhood_and_Appropriate_Housing_Immigrant_Experiences_in_Toronto

Nadal, K. L., Wong, Y., Issa, M. A., Meterko, V., Leon, J., & Wideman, M. (2011). Sexual orientation microaggressions: Processes and coping mechanisms for lesbian, gay, and bisexual individuals. *Journal of LGBT Issues in Counseling*, 5(1), 21-46.

Niyubahwe, A., Mukamurera, J. & Sirois, G. (2018). Comment les enseignants immigrants formés à l'étranger vivent-ils les relations interpersonnelles et professionnelles à leur

- entrée dans le milieu scolaire québécois ? *Alterstice*, 8 (2), 25–36. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1066950ar>
- Noël, J. & Beaton, A. M. (2010). Perceptions de groupes, profils identitaires collectifs et bien-être psychologique : la perspective des jeunes Acadiens du sud-est du Nouveau-Brunswick. *Revue de l'Université de Moncton*, 41 (1), 211–246. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1006095ar>
- Normand, M. (2016). Mobilisation linguistique en Ontario français : Entre action et rémanence. *Revue du Nouvel-Ontario*, 41, 273-309. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1038963ar>
- Office québécois de la langue française. (2017). *Fiche terminologique : Discrimination basée sur l'accent*.
- Pagé, G. (2014). Sur l'indivisibilité de la justice sociale ou Pourquoi le mouvement féministe québécois ne peut faire l'économie d'une analyse intersectionnelle. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 200–217. <https://doi.org/10.7202/1029271ar>
- Paillé, P. (2007). La recherche qualitative: une méthodologie de la proximité. *Problèmes sociaux*, 3.
- Péladeau, N. Mercier, C. (1993). Approches qualitatives et quantitatives en évaluation de programmes. *Sociologie et sociétés*, 25 (2), 111–124. <https://doi.org/10.7202/001547ar>
- Phillipson Robert. (1992). *Linguistic Imperialism*. Oxford: Oxford University Press
- Pierce, C. M., Carew, J. V., Pierce-Gonzalez, D., & Wills, D. (1977). An experiment in racism: TV commercials. *Education and Urban Society*, 10(1), 61-87.
- Poiret, C. (2010). Pour une approche processuelle des discriminations: entendre la parole minoritaire.

- Razafi, E., & Wacalie, F. (2020). Les micro-agressions linguistiques. *Hermès*, 83, 156-157.
- Razafi, E., & Wacalie, F. (2020). Une forme insidieuse de mépris: les micro-agressions linguistiques en Nouvelle-Calédonie. *Lidil. Revue de linguistique et de didactique des langues*, (61).
- Reiser, C. (2018). Adopter une approche intersectionnelle pour comprendre les géographies subjectives de l'accès au logement : expériences résidentielles des familles de nouveaux arrivants francophones dans l'agglomération transfrontalière d'Ottawa-Gatineau. *Cahiers de géographie du Québec*, 62(177), 377–391. <https://doi.org/10.7202/1068738ar>
- Reiser, C. (2016). « L'accès au logement social des familles immigrantes francophones dans la ville frontière d'Ottawa-Gatineau, au Canada », [mémoire de M2 soutenu], UMR 5600 Environnement-Ville-Société de l'ENS de Lyon, 153 p.
- Rhein, C. (2002). Intégration sociale, intégration spatiale. *LEspace géographique*, tome 31(3), 193-207.
- Robin, S. (2001) Disparate Impact and the Quota Debates: Law, Labor Market Sociology, and Equal Employment Policies, *The Sociological Quarterly*, 42:1, 13-46, DOI: [10.1111/j.1533-8525.2001.tb02373.x](https://doi.org/10.1111/j.1533-8525.2001.tb02373.x)
- Rosière, Stéphane (2004) Le nettoyage ethnique – approche géographique. *Geographica*
- Saint-Germain, M. (1997). Problématique linguistique en Haïti et réforme éducative : quelques constats. *Revue des sciences de l'éducation*, 23(3), 611–642. <https://doi.org/10.7202/031954ar>
- Skutnabb-Kangas Tove. (1986). Multilingualism and the Education of Minority Children. Dans R. Phillipson & T. Skutnabb-Kangas (dir.), *Linguistic Rules in Education* (p. 42-72). Roskilde, Danemark : Roskilde University Centre Institute

- Skutnabb-Kangas, T. (2000). *Linguistic Genocide in Education – or Worldwide Diversity and Human Rights?* Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum.
- Statistique Canada. (2016). *Profil de la population francophone de l'Ontario – 2016* | Ontario.ca [Gouvernement du Canada]. Immigration et diversité ethnoculturelle – Faits saillants en tableaux. <https://www.ontario.ca/fr/page/profil-de-la-population-francophone-de-lontario-2016>
- Sue, D. W., Capodilupo, C. M., Torino, G. C., Bucceri, J. M., Holder, A., Nadal, K. L., & Esquilin, M. (2007). Racial microaggressions in everyday life: implications for clinical practice. *American psychologist*, 62(4), 271.
- Théodat, J. (2004). Haïti, le français en héritage. *Hermès, La Revue*, 40, 308-313. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.4267/2042/9565>
- Tlostanova, M (2015). « Toutes les femmes sont russes, tous les Caucasiens sont des hommes? Intersectionnalité, pluriversalité et les autres genré-e-s des frontières eurasiennes », *Les Cahiers du CEDREF*, No 20.
- Vandenhoe, W. (2005). *Non-Discrimination and Equality in the View of the UN Human Rights Treaty Bodies*, Oxford: Intersentia.
- Veronis, L. & Huot, S. (2019). Imaginaires géographiques de la francophonie minoritaire canadienne chez des immigrants et des réfugiés d'expression française. *Diversité urbaine*, 19, 115–137. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1065123ar>
- Vivier, J. (1992). De la compétence linguistique aux compétences langagières. *Repères. Recherches en didactique du français langue maternelle*, 5(1), 9-25.

- Vuckovic, I. (2015). Perception de linguicisme chez des locuteurs non natifs de l'anglais au Canada. Actes De La 21e Journée Sciences Et Savoirs, 89–118. Retrieved from <https://core.ac.uk/download/pdf/33183474.pdf>
- Wieviorka, M. (1991). L'espace du racisme, Paris, Seuil.
- Yuval-Davis, N. (2006). « Intersectionality and Feminist Politics », *European Journal of Women's Studies*, Vol. 13, N° 3, p. 193-209.
- Zhu, N., & Helly, D. (2013). L'inégalité, la pauvreté et l'intégration économique des immigrés au Canada. *Canadian Ethnic Studies Journal*, 45(1-2), 69-94.

ANNEXE 1

30/03/2021

Université d'Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa

Office of Research Ethics and Integrity

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE | CERTIFICATE OF ETHICS APPROVAL

Numéro du dossier / Ethics File Number

S-02-21-6607

Titre du projet / Project Title

La discrimination et la stigmatisation des personnes francophones immigrantes et racisées dans leur recherche d'emploi à Ottawa: les enjeux spécifiques du linguicisme.

Type de projet / Project Type

Mémoire de maîtrise / Master's major research paper

Statut du projet / Project Status

Approuvé / Approved

Date d'approbation (jj/mm/aaaa) / Approval Date (dd/mm/yyyy)

30/03/2021

Date d'expiration (jj/mm/aaaa) / Expiry Date (dd/mm/yyyy)

29/03/2022

Équipe de recherche / Research Team

Chercheur / Researcher

Affiliation

Role

Wagner Junior DEGUERRE

École de service social / School of Social Work

Chercheur Principal / Principal Investigator

Stéphanie GARNEAU

École de service social / School of Social Work

Superviseur / Supervisor

Conditions spéciales ou commentaires / Special conditions or comments

550, rue Cumberland, pièce 154 550 Cumberland Street, Room 154
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada

613-562-5387 • 613-562-5338 • ethique@uOttawa.ca / ethics@uOttawa.ca
www.recherche.uottawa.ca/deontologie | www.recherche.uottawa.ca/ethics

Université d'Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa

Office of Research Ethics and Integrity

Le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'Université d'Ottawa, opérant conformément à l'*Énoncé de politique des Trois conseils* (2014) et toutes autres lois et tous règlements applicables, a examiné et approuvé la demande d'éthique du projet de recherche ci-nommé.

L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales ou Commentaires". Le formulaire « Renouvellement ou Fermeture de Projet » doit être complété quatre semaines avant la date d'échéance indiquée ci-haut afin de demander un renouvellement de cette approbation éthique ou afin de fermer le dossier.

Toutes modifications apportées au projet doivent être approuvées par le CÉR avant leur mise en place, sauf si le participant doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques du projet. Les chercheurs doivent aviser le CÉR dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou pouvant affecter considérablement le déroulement du projet, rapporter tout événement imprévu ou indésirable et soumettre toute nouvelle information pouvant nuire à la conduite du projet ou à la sécurité des participants.

The University of Ottawa Research Ethics Board, which operates in accordance with the *Tri-Council Policy Statement* (2014) and other applicable laws and regulations, has examined and approved the ethics application for the above-named research project.

Ethics approval is valid for the period indicated above and is subject to the conditions listed in the section entitled "Special Conditions or Comments". The "Renewal/Project Closure" form must be completed four weeks before the above-referenced expiry date to request a renewal of this ethics approval or closure of the file.

Any changes made to the project must be approved by the REB before being implemented, except when necessary to remove participants from immediate endangerment or when the modification(s) only pertain to administrative or logistical components of the project. Investigators must also promptly alert the REB of any changes that increase the risk to participant(s), any changes that considerably affect the conduct of the project, all unanticipated and harmful events that occur, and new information that may negatively affect the conduct of the project or the safety of the participant(s).

Germain ZONGO

Responsable d'éthique en recherche / Protocol Officer

Pour/For **Barbara GRAVES** Président(e) du/ Chair of the **Comité d'éthique de la recherche en sciences sociales et humanités / Social Sciences and Humanities Research Ethics Board**

550, rue Cumberland, pièce 154 550 Cumberland Street, Room 154
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada

613-562-5387 • 613-562-5338 • ethique@uOttawa.ca / ethics@uOttawa.ca
www.recherche.uottawa.ca/deontologie | www.recherche.uottawa.ca/ethics

ANNEXE 2

GUIDE D'ENTREVUE

Titre du projet : *La discrimination et la stigmatisation des personnes francophones immigrantes et racisées dans leur recherche d'emploi à Ottawa: les enjeux spécifiques du linguicisme*

Accueil et présentation de la recherche

- ✓ Présentation du chercheur principal et remerciements pour la participation du répondant
- ✓ Présentation de la recherche et de ses objectifs
- ✓ Anonymat, confidentialité et retrait
- ✓ Rappel concernant l'enregistrement
- ✓ Explication du déroulement de l'entrevue
- ✓ Directives sur l'expérience et la parole du répondant – il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses
- ✓ Formulaire de consentement : lecture, explications et obtention du consentement oral
- ✓ Questions éventuelles

FICHE SIGNALÉTIQUE

Date de l'entrevue : _____

Nom du participant : _____ Pseudonyme : _____

(Réservé au chercheur principal)

QUESTIONNAIRE

Informations linguistiques

1. Pouvez-vous me parler de votre expérience de vie en tant que personne francophone?
 - Quelle est votre langue maternelle? Combien de langues parlez-vous ?
Lesquelles ?
 - Avez-vous fait des études en français? Avez-vous beaucoup travaillé dans un milieu francophone ou eu des emplois qui exigent la langue française comme langue de travail ?
 - - Quelle place occupait le français dans votre vie quotidienne avant d'immigrer au Canada? Quelle place occupe le français depuis que vous êtes au Canada?
 - Selon vous, quel est votre niveau en français à l'oral (Débutant, intermédiaire, avancé) ?
 - Selon vous, quel est votre niveau en anglais à l'oral (Débutant, intermédiaire, avancé) ?
 - Quelle est votre langue préférentielle de travail et pourquoi ? Vous sentez-vous plus compétent en français ? Diriez-vous que vous avez généralement la possibilité de travailler dans cette langue depuis que vous êtes au Canada?)

Parcours migratoire

2. Pouvez-vous me parler de votre parcours migratoire ?
 - Quel est votre pays d'origine ? Depuis quand êtes-vous au Canada ?
 - Pourquoi avoir choisi d'émigrer au Canada?
 - Quelles sont les provinces/villes dans lesquelles vous avez déjà vécu ? Et pourquoi avoir été déménagé d'une province/ville à l'autre?

- Depuis quand habitez-vous à Ottawa et pourquoi ?
- Pourquoi avez-vous choisi de vous installer en Ontario (Ottawa) et non au Québec ?

Expérience dans la recherche d'emploi

3. Pouvez-vous me parler de votre occupation actuelle et de vos sentiments par rapport à cette occupation (travail à temps plein, temps partiel, en contrat, au chômage, aux études, adéquation avec diplôme, satisfaction, etc.) ?
4. Pouvez-vous me raconter votre expérience canadienne en matière d'emploi ? Comment se passent ou se sont généralement passées vos démarches de recherche d'emploi ?
5. Diriez-vous que vous avez eu du mal à trouver un travail convenable selon votre compétence ? Et comment expliquiez-vous cela ?

Expérience linguistique dans la recherche d'emploi

6. Savez-vous ce qu'est le linguicisme ?
7. Avez-vous l'impression qu'il faut ajuster votre accent original pour faire bonne impression lors d'un entretien d'embauche, lors d'un processus à une embauche ou au travail ? Pouvez-vous expliquer vos sentiments par rapport à cela ?
8. Pouvez-vous me parler de diverses expériences dans lesquelles vous avez trouvé que votre langue ou votre accent était remarqué ? Quels étaient les contextes ? Comment vous êtes-vous senti à ce moment ?
9. Pensez-vous qu'avec un accent québécois/franco-ontarien, vous auriez plus de facilité à réussir un entretien d'embauche, à avoir une promotion au travail, ou que vous seriez tout simplement plus à l'aise à discuter avec vos collègues de travail ?

(Qu'est-ce qui vous fait penser cela ? Comment pouvez-vous l'expliquer ? Comment vivez-vous cette réalité et quels sont vos sentiments par rapport à cela ?)

10. Avez-vous déjà eu des remarques (négatives, positives ou autre) sur la base de votre accent lors d'un entretien d'embauche, lors d'un processus à une embauche ou au travail ?

(Si oui, pouvez-vous énumérer quelques-unes de ces remarques, avez-vous une anecdote, une expérience par rapport à cela ?)

11. Pouvez-vous nous partager par quel genre de personnes votre français et/ou votre accent semble le plus souvent remarqué ?
12. Avez-vous déjà eu le sentiment de vivre du linguicisme au travail ou dans votre recherche d'emploi ou ailleurs dans d'autres contextes ?

(Avez-vous une anecdote, une expérience particulière à partager? Pouvez-vous partager les détails, les remarques, les subtilités, qui vous font croire que vous avez été victime de linguicisme ? Quels sont vos sentiments suite à ces remarques ?)

Conclusion

13. Avez-vous d'autres commentaires ou d'autres informations que vous voudriez partager avec nous ?

Clôture de l'entrevue

- ✓ Remerciements
- ✓ Retour sur le déroulement de l'entrevue
- ✓ Distribution de la liste de ressources